

**MEMORIAL**

**Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg**

**MEMORIAL**

**Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg**

**RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS**

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

**C — N° 575****26 mai 2003****SOMMAIRE**

Banque Populaire du Luxembourg S.A., Luxembourg . . . . .	27594	Luxembourg State and Savings Bank Trust Company S.A., Luxembourg . . . . .	27560
Boreana S.A., Luxembourg . . . . .	27557	Luximmobilière S.A., Luxembourg . . . . .	27561
BPV International Balanced Dollar Fund, Sicav, Luxembourg . . . . .	27559	Mectex S.A., Luxembourg . . . . .	27560
BPV International Capital Fund, Sicav, Luxembourg . . . . .	27558	Neumarkt, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	27600
BPV International Equities Fund, Sicav, Luxembourg . . . . .	27556	(The) New Century Advisory S.A., Luxembourg . . . . .	27596
CA. P. EQ. Partners VI & Cie S.C.A., Luxembourg . . . . .	27581	Newport S.A., Münsbach . . . . .	27555
CLIP S.A., Compagnie Luxembourgeoise d'Investissement et de Participation, Luxembourg . . . . .	27556	Novation Immobilière S.A., Luxembourg . . . . .	27563
Dadens Holding S.A., Luxembourg . . . . .	27561	Ocamut S.A., Luxembourg . . . . .	27595
Dadens Holding S.A., Luxembourg . . . . .	27561	Orvelin, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	27559
DaimlerChrysler Services Re Insurance S.A. Luxembourg, Münsbach . . . . .	27554	Pastel Consulting S.A., Luxembourg . . . . .	27592
Decostyle S.A., Rombach-Martelange . . . . .	27596	Pear, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	27598
E. Urbain, S.à r.l., Esch-sur-Alzette . . . . .	27573	Pear, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	27599
Eptalux S.A., Luxembourg . . . . .	27597	Pfizer Luxco Ventures, S.à r.l., Strassen . . . . .	27590
Etra Global Advisory S.A., Luxembourg . . . . .	27554	Pfizer Luxco Ventures, S.à r.l., Strassen . . . . .	27590
Euroclinics S.A., Luxembourg . . . . .	27596	S.I.H., Services Investments Holding S.A. . . . .	27554
Everglades Properties S.A., Luxembourg . . . . .	27595	Sanderlux S.A., Luxembourg . . . . .	27597
Freud S.A. . . . .	27563	SES Astra S.A., Betzdorf . . . . .	27593
GAIR, Gérance Administrative d'Immeubles Résidentiels, S.à r.l., Soleuvre . . . . .	27560	SES Ré S.A., Betzdorf . . . . .	27592
Gestielle Investment Sicav, Luxembourg . . . . .	27557	Sherman Holding S.A.H., Luxembourg . . . . .	27591
Glaverlux Capital Holding S.A., Luxembourg . . . . .	27555	Sigmund S.A.H. . . . .	27563
Graphicom International S.A., Luxembourg . . . . .	27594	Silver Lining Finance S.A., Luxembourg . . . . .	27597
HB Asset Management Sicav, Luxembourg . . . . .	27594	Swiss Life (Luxembourg) S.A., Strassen . . . . .	27591
HCD Holding S.A., Luxembourg . . . . .	27562	Telwin International S.A., Luxembourg . . . . .	27562
Holding de Participations dans des Sociétés Portugaises S.A., Luxembourg . . . . .	27595	The 21st Century Advisory S.A., Luxembourg . . . . .	27597
Hudson S.A., Luxembourg . . . . .	27594	Topkapi S.A., Luxembourg . . . . .	27600
Info Systems Holding S.A., Luxembourg . . . . .	27600	Topkapi S.A., Luxembourg . . . . .	27600
Linalux S.A.H., Luxembourg . . . . .	27593	Transmol Re S.A., Luxembourg . . . . .	27555
Lisfield Holding S.A., Luxembourg . . . . .	27593	TrizecHahn Europe, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	27574
Lux-Investment Partners S.A., Luxembourg . . . . .	27555	TrizecHahn Europe, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	27579
		TrizecHahn Europe, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	27581
		W.A.A.T. Holding S.A., Luxembourg . . . . .	27558
		W.A.A.T. Holding S.A., Luxembourg . . . . .	27558
		Wagon, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	27562
		Watt Re S.A., Münsbach . . . . .	27554

**ETRA GLOBAL ADVISORY S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.  
R. C. Luxembourg B 59.701.

—  
Suite aux décisions de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue le 3 mars 2003, le Conseil d'Administration de la société se compose comme suit:

- Fabio Bottarelli Bernasconi, Managing Director, ETRA SIM Spa, Via Cernaia, 2, I-20121 Milan
- Luigi Crosti, Vice Chairman and Managing Director, ETRA SIM Spa, Via Cernaia, 2, I-20121 Milan
- Marco De Feo, ETRA ASSET MANAGEMENT SGR Spa, Via Cernaia, 2, I-20121 Milan.

*Pour ETRA GLOBAL ADVISORY S.A., Société Anonyme*

DEXIA BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG, Société Anonyme

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 5 mai 2003, réf. LSO-AE00242. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(022110.3/1126/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2003.

---

**WATT RE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-5365 Münsbach, 6, Parc d'Activités Syrdall.  
R. C. Luxembourg B 53.655.

—  
Le bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre 2002, enregistrés à Luxembourg, le 15 mai 2003, réf. LSO-AE03067, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*

Signature

(022816.3//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2003.

---

**DAIMLERCHRYSLER SERVICES RE INSURANCE S.A. LUXEMBOURG, Société Anonyme.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 6, Parc d'Activité Syrdall.  
R. C. Luxembourg B 48.654.

—  
Le bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre 2002, enregistrés à Luxembourg, le 15 mai 2003, réf. LSO-AE03069, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*

Signature

(022817.3//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2003.

---

**S.I.H., SERVICES INVESTMENTS HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.**

R. C. Luxembourg B 36.031.

—  
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal du Conseil d'Administration tenu à Luxembourg en date du 25 avril 2003 que:

- Monsieur François Winandy;
- Madame Mireille Gehlen;
- Monsieur Diego Lissi;

ont démissionné en bloc, constatant l'impossibilité pour eux d'exercer leur mission et notamment d'arrêter les comptes annuels de la société.

Pour des motifs identiques, Monsieur Michele Romerio a démissionné de son poste de Commissaire aux Comptes de la société.

De même, la FIDUCIAIRE F. WINANDY & ASSOCIES S.A. a dénoncé le siège social de la société avec effet immédiat en date du 5 mai 2003.

Luxembourg, le 6 mai 2003.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 7 mai 2003, réf. LSO-AE01209. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(023041.2//21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2003.

---

**GLAVERLUX CAPITAL HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1616 Luxembourg, 5, place de la Gare.  
R. C. Luxembourg B 57.146.

Le bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre 2002, enregistrés à Luxembourg, le 15 mai 2003, réf. LSO-AE03070, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*  
C. Stiennon  
*Directeur-délégué*

(022818.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2003.

---

**NEWPORT S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-5365 Münsbach, 6, Parc d'Activités Syrdall.  
R. C. Luxembourg B 55.797.

Le bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre 2002, enregistrés à Luxembourg, le 15 mai 2003, réf. LSO-AE03077, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*  
Signature

(022819.3//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2003.

---

**TRANSMOL RE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1616 Luxembourg, 5, place de la Gare.  
R. C. Luxembourg B 46.506.

Le bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre 2002, enregistrés à Luxembourg, le 15 mai 2003, réf. LSO-AE03079, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*  
C. Stiennon

(022820.3//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2003.

---

**LUX-INVESTMENT PARTNERS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 2, place de Metz.  
R. C. Luxembourg B 76.424.

*Extraits des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 22 avril 2003*

L'assemblée constate que le mandat des administrateurs ainsi que celui du commissaire de surveillance viennent à échéance à l'issue de la présente assemblée.

L'assemblée décide à l'unanimité de nommer pour une période d'un an se terminant à l'issue de l'assemblée générale annuelle statutaire de 2004:

1. Monsieur Raymond Kirsch, Directeur Général à la BANQUE ET CAISSE D'EPARGNE DE L'ETAT, demeurant à Steinsel, Président du Conseil d'Administration.

2. Monsieur Jean-Claude Finck, Directeur Général adjoint à la BANQUE ET CAISSE D'EPARGNE DE L'ETAT, demeurant à Foetz.

3. Monsieur Camille Thommes, sous-directeur à la BANQUE ET CAISSE D'EPARGNE DE L'ETAT, demeurant à Kayl.

L'assemblée décide à l'unanimité de reconduire Monsieur Norbert Nickels, fondé de pouvoir à la BANQUE ET CAISSE D'EPARGNE DE L'ETAT, demeurant à Kayl à la fonction de Commissaire de Surveillance pour une période d'un an se terminant à l'issue de l'assemblée générale annuelle statutaire de 2004.

Luxembourg, le 22 avril 2003.

Certifié sincère et conforme  
BANQUE ET CAISSE D'EPARGNE DE L'ETAT, Luxembourg  
Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 14 mai 2003, réf. LSO-AE02685. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(022947.3/1122/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2003.

---

**BPV INTERNATIONAL EQUITIES FUND, Société d'Investissements à Capital Variable.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.  
R. C. Luxembourg B 29.331.

*Extrait des résolutions prises par l'Assemblée Générale Ordinaire*

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale tenue à Luxembourg le 8 avril 2003 que:

1) Le mandat de tous les administrateurs étant venu à échéance, l'assemblée décide de réélire pour une durée d'un an expirant à l'issue de l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes annuels au 31 décembre 2003 les personnes suivantes:

- Monsieur Lino Tonolli, directeur général, né le 4 juillet 1943 à Pescantina, Vérone (Italie), avec adresse professionnelle à L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal;
- Monsieur Gianfranco Gaffarelli, né le 21 juin 1939 à Rome (Italie), administrateur, avec adresse professionnelle à L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal;
- Monsieur Giampaolo Marcellini, administrateur, né le 8 juin 1959 à Terni (Italie), avec adresse professionnelle à L-37121 Vérone, 2, Piazza Nogara;
- Monsieur Damiano Parini, administrateur, né le 19 avril 1949 à Mongiana (Italie), avec adresse professionnelle à L-20146 Milan, 12, Via Roncaglia;
- Monsieur Mario Tomasi, administrateur, né le 18 février 1952 à Milan (Italie), avec adresse professionnelle à L-20146 Milan, 12, Via Roncaglia.

2) Le mandat du réviseur d'entreprises étant venu à échéance, l'assemblée décide de reconduire le mandat de ERNST & YOUNG Luxembourg pour une durée d'un an se terminant à l'issue de l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes annuels au 31 décembre 2003.

Luxembourg, le 30 avril 2003.

Pour extrait conforme

Par mandat

M<sup>e</sup> M. Gillardin

Enregistré à Luxembourg, le 13 mai 2003, réf. LSO-AE02265. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

**EXTRAIT**

Il résulte du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue par voie circulaire daté à Luxembourg le 8 avril 2003 que:

- Monsieur Gianfranco Gaffarelli a été nommé président du conseil d'administration de la Sicav BPV INTERNATIONAL EQUITIES FUND.

Luxembourg, le 30 avril 2003.

Pour extrait conforme

Par mandat

M<sup>e</sup> M. Gillardin

Enregistré à Luxembourg, le 13 mai 2003, réf. LSO-AE02263. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(022879.3/273/41) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2003.

**CLIP S.A., COMPAGNIE LUXEMBOURGEOISE D'INVESTISSEMENT ET DE PARTICIPATION, Société Anonyme.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.  
R. C. Luxembourg B 41.838.

**EXTRAIT**

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire, qui s'est tenue en date du 16 avril 2003 que la démission de Madame Gerty Marter en tant que commissaire aux comptes a été acceptée. La décharge pleine et entière a été accordée.

L'assemblée a décidé de nommer nouveau commissaire aux comptes:

- Monsieur Pierre Schmit, directeur de société, avec adresse professionnelle à L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont avec la mission de statuer déjà sur l'exercice 2002.

Luxembourg, le 8 mai 2003.

Pour inscription-modification

Pour le Conseil d'Administration

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 12 mai 2003, réf. LSO-AE02251. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(022930.3/535/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2003.

**GESTIELLE INVESTMENT SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.  
R. C. Luxembourg B 37.278.

*Extrait des résolutions prises par l'Assemblée Générale Ordinaire*

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale tenue à Luxembourg le 8 avril 2003 que:

1) Le mandat de tous les administrateurs étant venu à échéance, l'assemblée décide de réélire pour une durée d'un an expirant à l'issue de l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes annuels au 31 décembre 2003 les personnes suivantes:

- Monsieur Lino Tonolli, directeur général, né le 4 juillet 1943 à Pescantina, Vérone (Italie), avec adresse professionnelle à L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal;

- Monsieur Gianfranco Gaffarelli, né le 21 juin 1939 à Rome (Italie), administrateur, avec adresse professionnelle à L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal;

- Monsieur Giampaolo Marcellini, administrateur, né le 8 juin 1959 à Terni (Italie), avec adresse professionnelle I-37121 Vérone, 2, Piazza Nogara;

- Monsieur Damiano Parini, administrateur, né le 19 avril 1949 à Mongiana (Italie), avec adresse professionnelle à I-20146 Milan, 12, Via Roncaglia;

- Monsieur Mario Tomasi, administrateur, né le 18 février 1952 à Milan (Italie), avec adresse professionnelle à I-20146 Milan, 12, Via Roncaglia.

2) Le mandat du réviseur d'entreprises étant venu à échéance, l'assemblée décide de reconduire le mandat de ERNST & YOUNG Luxembourg pour une durée d'un an se terminant à l'issue de l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes annuels au 31 décembre 2003.

Luxembourg, le 30 avril 2003.

Pour extrait conforme

Par mandat

M<sup>e</sup> M. Gillardin

Enregistré à Luxembourg, le 13 mai 2003, réf. LSO-AE02374. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

**EXTRAIT**

Il résulte du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue par voie circulaire daté à Luxembourg le 8 avril 2003 que:

- Monsieur Lino Tonolli a été nommé président du conseil d'administration de la Sicav GESTIELLE INVESTMENT SICAV.

Luxembourg, le 30 avril 2003.

Pour extrait conforme

Par mandat

M<sup>e</sup> M. Gillardin

Enregistré à Luxembourg, le 13 mai 2003, réf. LSO-AE02317. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(022908.3/273/41) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2003.

**BOREANA S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.  
R. C. Luxembourg B 78.350.

**EXTRAIT**

Il résulte des procès-verbaux de l'assemblée générale ordinaire et du conseil d'administration du 9 mai 2003 que conformément à l'article 60 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ainsi que cette dernière a été modifiée dans la suite, Monsieur Carlo Corba Colombo, directeur de sociétés, né à Milan (Italie), le 22 novembre 1944, demeurant à I-20121 Milan (Italie), Via dell'Orso, 16, administrateur-délégué avec tous les pouvoirs pour engager la Société par sa signature individuelle dans toutes affaires de gestion ordinaire et encore celles qui sont relatives à l'exécution des décisions de l'assemblée générale et du conseil d'administration.

Luxembourg, le 9 mai 2003.

Pour extrait conforme

Pour le Conseil d'Administration

G. Schneider / M. Schaeffer

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 12 mai 2003, réf. LSO-AE02246. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(022933.3/535/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2003.

**BPV INTERNATIONAL CAPITAL FUND, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.  
R. C. Luxembourg B 29.330.

*Extrait des résolutions prises par l'Assemblée Générale Ordinaire*

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale tenue à Luxembourg le 8 avril 2003 que:

1) Le mandat de tous les administrateurs étant venu à échéance, l'assemblée décide de réélire pour une durée d'un an expirant à l'issue de l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes annuels au 31 décembre 2003 les personnes suivantes:

- Monsieur Lino Tonolli, directeur général, né le 4 juillet 1943 à Pescantina, Vérone (Italie), avec adresse professionnelle à L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal;
- Monsieur Gianfranco Gaffarelli, né le 21 juin 1939 à Rome (Italie), administrateur, avec adresse professionnelle à L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal;
- Monsieur Giampaolo Marcellini, administrateur, né le 8 juin 1959 à Terni (Italie), avec adresse professionnelle I-37121 Vérone, 2, Piazza Nogara;
- Monsieur Damiano Parini, administrateur, né le 19 avril 1949 à Mongiana (Italie), avec adresse professionnelle à I-20146 Milan, 12, Via Roncaglia;
- Monsieur Mario Tomasi, administrateur, né le 18 février 1952 à Milan (Italie), avec adresse professionnelle à I-20146 Milan, 12, Via Roncaglia.

2) Le mandat du réviseur d'entreprises étant venu à échéance, l'assemblée décide de reconduire le mandat de ERNST & YOUNG Luxembourg pour une durée d'un an se terminant à l'issue de l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes annuels au 31 décembre 2003.

Luxembourg, le 30 avril 2003.

Pour extrait conforme

Par mandat

M<sup>e</sup> M. Gillardin

Enregistré à Luxembourg, le 13 mai 2003, réf. LSO-AE02295. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

**EXTRAIT**

Il résulte du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue par voie circulaire daté à Luxembourg le 8 avril 2003 que:

- Monsieur Gianfranco Gaffarelli a été nommé président du conseil d'administration de la Sicav BPV INTERNATIONAL CAPITAL FUND.

Luxembourg, le 30 avril 2003.

Pour extrait conforme

Par mandat

M<sup>e</sup> M. Gillardin

Enregistré à Luxembourg, le 13 mai 2003, réf. LSO-AE02300. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(022911.3/273/41) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2003.

**W.A.A.T. HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg.  
R. C. Luxembourg B 75.827.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 15 mai 2003, réf. LSO-AE02779, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 mai 2003.

Signature.

(023077.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2003.

**W.A.A.T. HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg.  
R. C. Luxembourg B 75.827.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 15 mai 2003, réf. LSO-AE02781, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 mai 2003.

Signature.

(023080.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2003.

**BPV INTERNATIONAL BALANCED DOLLAR FUND, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.  
R. C. Luxembourg B 29.329.

*Extrait des résolutions prises par l'Assemblée Générale Ordinaire*

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale tenue à Luxembourg le 8 avril 2003 que:

1) Le mandat de tous les administrateurs étant venu à échéance, l'assemblée décide de réélire pour une durée d'un an expirant à l'issue de l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes annuels au 31 décembre 2003 les personnes suivantes:

- Monsieur Lino Tonolli, directeur général, né le 4 juillet 1943 à Pescantina, Vérone (Italie), avec adresse professionnelle à L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal;

- Monsieur Gianfranco Gaffarelli, né le 21 juin 1939 à Rome (Italie), administrateur, avec adresse professionnelle à L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal;

- Monsieur Giampaolo Marcellini, administrateur, né le 8 juin 1959 à Terni (Italie), avec adresse professionnelle I-37121 Vérone, 2, Piazza Nogara;

- Monsieur Damiano Parini, administrateur, né le 19 avril 1949 à Mongiana (Italie), avec adresse professionnelle à I-20146 Milan, 12, Via Roncaglia;

- Monsieur Mario Tomasi, administrateur, né le 18 février 1952 à Milan (Italie), avec adresse professionnelle à I-20146 Milan, 12, Via Roncaglia.

2) Le mandat du réviseur d'entreprises étant venu à échéance, l'assemblée décide de reconduire le mandat de ERNST & YOUNG Luxembourg pour une durée d'un an se terminant à l'issue de l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes annuels au 31 décembre 2003.

Luxembourg, le 30 avril 2003.

Pour extrait conforme

Par mandat

M<sup>e</sup> M. Gillardin

Enregistré à Luxembourg, le 13 mai 2003, réf. LSO-AE02271. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

**EXTRAIT**

Il résulte du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue par voie circulaire daté à Luxembourg le 8 avril 2003 que:

- Monsieur Gianfranco Gaffarelli a été nommé président du conseil d'administration de la Sicav BPV INTERNATIONAL BALANCED DOLLAR FUND.

Luxembourg, le 30 avril 2003.

Pour extrait conforme

Par mandat

M<sup>e</sup> M. Gillardin

Enregistré à Luxembourg, le 13 mai 2003, réf. LSO-AE02270. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(022913.3/273/41) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2003.

**ORVELIN, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1325 Luxembourg, 15, rue de la Chapelle.  
R. C. Luxembourg B 85.300.

*Extrait des résolutions des associés du 30 avril 2003*

Sont nommés administrateurs, leurs mandats prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2002:

*Signature de catégorie A*

Monsieur Johan Orvelin, administrateur-délégué, demeurant à Rainbergstrasse 5/4, A-5020 Salzburg, Autriche,

*Signature de catégorie B*

Monsieur Guy Hornick, réviseur d'entreprises, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Luxembourg, le 6 mai 2003.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 13 mai 2003, réf. LSO-AE02370. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(023116.3/534/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2003.

**LUXEMBOURG STATE AND SAVINGS BANK TRUST COMPANY S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 1, place de Metz.

R. C. Luxembourg B 8.278.

*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 17 avril 2003*

Le mandat des Administrateurs en fonction ainsi que celui du Commissaire de surveillance actuel prenant fin à la date de ce jour, l'Assemblée Générale procède aux élections suivantes:

Sont réélus comme Administrateurs pour un terme d'une année jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire qui sera tenue en 2004:

1. Monsieur Raymond Kirsch, Directeur Général, Président du Comité de Direction de la BANQUE ET CAISSE D'ÉPARGNE DE L'ÉTAT, Luxembourg, demeurant à Steinsel, Président;

2. Monsieur Michel Birel, Directeur, Membre du Comité de Direction de la BANQUE ET CAISSE D'ÉPARGNE DE L'ÉTAT, Luxembourg, demeurant à Moutfort.

3. Monsieur Gilbert Ernst, Directeur, Membre du Comité de Direction de la BANQUE ET CAISSE D'ÉPARGNE DE L'ÉTAT, Luxembourg, demeurant à Luxembourg.

4. Monsieur Jean-Claude Finck, Directeur Général Adjoint, Membre du Comité de Direction de la BANQUE ET CAISSE D'ÉPARGNE DE L'ÉTAT, Luxembourg, demeurant à Foetz.

5. Monsieur Jean-Paul Kraus, Directeur, Membre du Comité de Direction de la BANQUE ET CAISSE D'ÉPARGNE DE L'ÉTAT, Luxembourg, demeurant à Bertange.

Pour ce qui est du Commissaire de surveillance, l'Assemblée procède au renouvellement du mandat de la BDO COMPAGNIE FIDUCIAIRE, ayant son siège social à Luxembourg, 5, boulevard de la Foire pour un terme d'une année, jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire qui sera tenue en 2004.

Certifié sincère et conforme

BANQUE ET CAISSE D'ÉPARGNE DE L'ÉTAT, Luxembourg

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 14 mai 2003, réf. LSO-AE02692. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(022944.3/1122/29) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2003.

**MECTEX S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1610 Luxembourg, 8-10, avenue de la Gare.

R. C. Luxembourg B 56.320.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 14 mai 2003, réf. LSO-AE02646, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 mai 2003.

Signature.

(023009.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2003.

**GAIR, GERANCE ADMINISTRATIVE D'IMMEUBLES RESIDENTIELS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4423 Soleuvre, 28, rue des Erables.

R. C. Luxembourg B 56.456.

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés du 14 décembre 2002**Première résolution*

Suite à une cession de parts sociales dûment approuvée par les associés et dûment signifiée à la société, le capital social fixé à EUR 12.500,-, représenté par 100 parts sociales, entièrement souscrites et libérées, se répartit comme suit:

Julien Dumont.....	40 parts sociales
Luc Reiter .....	60 parts sociales
Total:.....	100 parts sociales

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour l'Assemblée Générale

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 16 mai 2003, réf. LSO-AE03187. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(023484.3/514/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2003.

**LUXIMMOBILIERE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 2, place de Metz.  
R. C. Luxembourg B 36.028.

*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 17 avril 2003*

L'Assemblée constate que le mandat des Administrateurs et du Commissaire prend fin à l'issue de la présente assemblée générale.

Sont réélus comme administrateurs pour un terme d'un an se terminant à la date de l'assemblée générale annuelle ordinaire qui sera tenue en 2004:

1. Monsieur Raymond Kirsch, Directeur Général à la BANQUE ET CAISSE D'EPARGNE DE L'ETAT, demeurant à Steinsel, Président du Conseil d'Administration.

2. Monsieur Jean-Claude Finck, Directeur Général adjoint à la BANQUE ET CAISSE D'EPARGNE DE L'ETAT, demeurant à Foetz.

3. Monsieur Michel Birel, Directeur à la BANQUE ET CAISSE D'EPARGNE DE L'ETAT, demeurant à Moutfort.

4. Monsieur Gilbert Ernst, Directeur à la BANQUE ET CAISSE D'EPARGNE DE L'ETAT, demeurant à Luxembourg.

5. Monsieur Jean-Paul Kraus, Directeur à la BANQUE ET CAISSE D'EPARGNE DE L'ETAT, demeurant à Bertange.  
Est élu comme Commissaire de Surveillance pour un terme d'un an se terminant à la date de l'assemblée générale ordinaire qui sera tenue en 2004:

Monsieur Norbert Nickels, fondé de pouvoir à la BANQUE ET CAISSE D'EPARGNE DE L'ETAT, demeurant à Kayl.

Certifié sincère et conforme

BANQUE ET CAISSE D'EPARGNE DE L'ETAT, Luxembourg

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 14 mai 2003, réf. LSO-AE02682. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(022950.3/1122/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2003.

**DADENS HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.  
R. C. Luxembourg B 30.639.

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale des actionnaires tenue le 22 janvier 2003*

Il résulte du procès-verbal:

- que l'Assemblée Générale a approuvé les comptes annuels au 31 décembre 2001;
- que, malgré des pertes cumulées au 31 décembre 2001 dépassant les trois quarts du capital social, l'Assemblée Générale a décidé de continuer les activités de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 (telle qu'elle a été modifiée);
- que l'Assemblée Générale a donné pleine et entière décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leurs mandats couvrant l'exercice social clos au 31 décembre 2001;
- que l'Assemblée Générale a transféré avec effet au 1<sup>er</sup> mars 2003 le siège social de la société DADENS HOLDING S.A. du 38-40, rue Sainte-Zithe, L-2763 Luxembourg, au 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg.

Signatures.

Enregistré à Luxembourg, le 14 mai 2003, réf. LSO-AE02604. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(023029.3/1005/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2003.

**DADENS HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2763 Luxembourg, 38-40, rue Sainte Zithe.  
R. C. Luxembourg B 30.639.

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale des Actionnaires tenue le 14 juin 2002*

Il résulte du procès-verbal:

- que l'Assemblée Générale a approuvé les comptes annuels au 31 décembre 2000;
- que l'Assemblée Générale a donné pleine et entière décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat jusqu'au 31 décembre 2000.

Pour DADENS HOLDING S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 14 mai 2003, réf. LSO-AE02607. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(023031.2//15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2003.

**WAGON, S.à r.l., Gesellschaft mit beschränkter Haftung.**

Gesellschaftssitz: L-1468 Luxembourg, 14, rue Erasme.

H. R. Luxembourg B 74.239.

Die Gesellschaft WAGON GROUP, S.à r.l., eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung, eingeschrieben im luxemburgischen Handels- und Gesellschaftsregister unter der Nummer B 75.430, Teilhaber von 10.690.296 Anteilen der Gesellschaft, hat ihren Gesellschaftssitz am 2. Oktober 2002 an die Anschrift 6A, Circuit de la Foire Internationale, L-1347 Luxembourg, verlegt.

Die Büroanschrift des Geschäftsführers Herrn Guy Harles wurde verlegt auf 14, rue Erasme, L-1468 Luxembourg, mit Wirkung zum 20. Januar 2003.

Zum Vermerk im luxemburgischen Amtsblatt, im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, den 13. Mai 2003.

Unterschrift

*Ein Bevollmächtigter*

Enregistré à Luxembourg, le 14 mai 2003, réf. LSO-AE02614. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(023026.3/250/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2003.

---

**TELWIN INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme (en liquidation).**

Siège social: L-1526 Luxembourg, 50, Val Fleuri.

R. C. Luxembourg B 65.309.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 10 février 2003 que:

- Le siège social a été transféré du 7, rue Pierre d'Aspelt, L-1142 Luxembourg, au 50, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg.

Luxembourg, le 12 mai 2003.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 15 mai 2003, réf. LSO-AE02940. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(023057.3/727/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2003.

---

**HCD HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 76.818.

*Extrait des résolutions prises au cours de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 28 avril 2003*

- Les démissions de Monsieur Jean-Robert Bartolini, Monsieur Sandro Capuzzo, Monsieur Serge Krancenblum et Monsieur Pierre Mestdagh, administrateurs, et de la société FIN-CONTROLE S.A., commissaire aux comptes, sont acceptées;

- Monsieur Jean Lambert, Maître en sciences économiques, demeurant professionnellement à Luxembourg, Madame Caroline Folmer, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg et la société EDIFAC S.A., société anonyme, 207, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, sont nommés en tant que nouveaux Administrateurs. Leur mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2009;

- La société TRUSTAUDIT S.A., société anonyme, 207, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg est nommée en tant que nouveau commissaire aux comptes. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2009;

- Décharge spéciale est donnée aux administrateurs pour l'exercice de leur mandat pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2003 jusqu'à la présente Assemblée.

- Le siège social de la société est transféré du 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg au 207, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg.

Luxembourg, le 28 avril 2003.

Certifié sincère et conforme

*Pour HCD HOLDING S.A.*

SERVICES GENERAUX DE GESTION S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 12 mai 2003, réf. LSO-AE01821. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(023096.3/795/28) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2003.

---

**FREUD, Société Anonyme.**

R. C. Luxembourg B 66.404.

Messieurs John Seil, Thierry Fleming et Claude Zimmer ont démissionné de leurs mandats d'administrateurs avec effet immédiat.

AUDIEX S.A. a également démissionné de son mandat de commissaire aux comptes avec effet immédiat.

Le siège de la société est dénoncé avec effet immédiat.

Le contrat de domiciliation conclu entre BDO COMPAGNIE FIDUCIAIRE (anc. COMPAGNIE FIDUCIAIRE) et FREUD est résilié avec effet immédiat.

Luxembourg, le 30 avril 2003.

BDO COMPAGNIE FIDUCIAIRE

*Domiciliaire*

Enregistré à Luxembourg, le 7 mai 2003, réf. LSO-AE01114. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(023108.2//16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2003.

---

**SIGMUND, Société Anonyme Holding.**

R. C. Luxembourg B 66.343.

Messieurs John Seil, Pierre Lentz et Luc Hansen ont démissionné de leurs mandats d'administrateurs avec effet immédiat.

AUDIEX S.A. a également démissionné de son mandat de commissaire aux comptes avec effet immédiat.

Le siège de la société est dénoncé avec effet immédiat.

Le contrat de domiciliation conclu entre BDO COMPAGNIE FIDUCIAIRE (anc. COMPAGNIE FIDUCIAIRE) et SIGMUND est résilié avec effet immédiat.

Luxembourg, le 30 avril 2003.

BDO COMPAGNIE FIDUCIAIRE

*Domiciliaire*

Enregistré à Luxembourg, le 7 mai 2003, réf. LSO-AE01112. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(023109.2//16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2003.

---

**NOVATION IMMOBILIERE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 92.594.

L'an deux mille trois, le vingt-cinq avril.

Par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg-Ville, soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire de la société anonyme luxembourgeoise, dénommée NOVATION IMMOBILIERE S.A., ayant son siège social à Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri, inscrite au R.C.S.Luxembourg section B numéro 92.594,

constituée par acte reçu par le notaire Paul Frieders de Luxembourg, en date du 18 mars 2003, en voie de publication au Mémorial C.

Ladite société a un capital social actuel de EUR 50.000 (cinquante mille Euro), représenté par 500 (cinq cents) d'actions, chacune d'une valeur nominale de EUR 100 (cent Euro), entièrement libérées, entièrement souscrites et libérées.

L'assemblée est présidée par Monsieur Laurent Forget, employé privé, 19-21, boulevard du Prince Henri, Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire Monsieur Luca Lazzati, employé privé, 19-21, boulevard du Prince Henri, Luxembourg.

L'assemblée appelle aux fonctions de scrutateur Monsieur Mathia Danese, employé privé, 19-21, boulevard du Prince Henri, Luxembourg.

Les actionnaires présents ou représentés à l'assemblée et le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer. Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les parties et le notaire instrumentant, demeurera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Resteront pareillement annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées ne varietur par les parties et le notaire instrumentant.

Ensuite le Président déclare et prie le notaire d'acter:

I.- Que l'intégralité des actions représentatives du capital social de EUR 50.000 (cinquante mille euro) est dûment représentée à la présente assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer et décider valablement sur les différents points portés à l'ordre du jour, sans convocation préalable.

II.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

1. Augmentation du capital social souscrit de EUR 48.612.600 (quarante-huit millions six cent douze mille six cents Euros), en vue de porter le capital social de son montant actuel de EUR 50.000 (cinquante mille euros) à EUR 48.662.600 (quarante-huit millions six cent soixante-deux mille six cents Euros), par la création et l'émission de 486.126 (quatre cent quatre-vingt-six mille cent vingt-six) actions nouvelles, d'une valeur nominale de EUR 100 (cent Euro) chacune, donnant les mêmes droits et avantages que les actions anciennes.

2. Souscription et libération intégrale des 486.126 (quatre cent quatre-vingt-six mille cent vingt-six) actions nouvelles par deux nouveaux actionnaires, savoir:

- Mme Claudia de Benedetti, née à Torino (I), le 23 juin 1961, C.F. DBN CLD 61H63 L219R, demeurant à I-Torino, 51, Piazza Castello,

- Mr Mario de Benedetti, né à Torino (I), le 8 mai 1965, C.F. DBN MRA 65E08 L219E, demeurant à I-Torino, 51, Piazza Castello,

moyennant l'apport en pleine propriété de diverses parcelles cadastrales d'une contenance totale de 108 Ha 60 A 60Ca sise à Padova, savoir:

1. Foglio 191, Particella 82, Qualità Sem. di Classe 3, Superficie Ettari 1, Are 14, Centiare 14, Reddito Dominicale . 82,07 e Reddito Agrario . 56,00 ubicata nel Comune di Padova (PD), Codice Nazionale G224, il tutto come da Visura numero 505613, eseguita in data 23 Gennaio,

2. Foglio 191, Particella 96, Qualità Sem. Arb. di Classe 3, Superficie Are 27, Centiare 7, Reddito Dominicale . 19,46 e Reddito Agrario . 13,28 ubicata nel Comune di Padova (PD), Codice Nazionale G224, il tutto come da Visura numero 505700, eseguita in data 23 Gennaio 2003,

3. Foglio 191, Particella 99, Qualità Sem. Arb. di Classe 3, Superficie Ettari 9, Are 76, Centiare 41, Reddito Dominicale . 702,08 e Reddito Agrario . 479,06 ubicata nel Comune di Padova (PD), Codice Nazionale G224, il tutto come da Visura numero 505801, eseguita in data 23 Gennaio 2003,

4. Foglio 191, Particella 101, Qualità Sem. Arb. di Classe 4, Superficie Are 87, Centiare 30, Reddito Dominicale . 47,07 e Reddito Agrario . 40,58 ubicata nel Comune di Padova (PD), Codice Nazionale G224, il tutto come da Visura numero 505930, eseguita in data 23 Gennaio 2003,

5. Foglio 191, Particella 102, Qualità Sem. Arb. di Classe 4, Superficie Ettari 2, Are 31, Centiare 22, Reddito Dominicale . 124,67 e Reddito Agrario . 107,47 ubicata nel Comune di Padova (PD), Codice Nazionale G224, il tutto come da Visura numero 506000, eseguita in data 23 Gennaio 2003,

6. Foglio 191, Particella 103, Qualità Sem. Arb. di Classe 4, Superficie Ettari 1, Are 92, Centiare 24, Reddito Dominicale . 103,65 e Reddito Agrario . 89,36 ubicata nel Comune di Padova (PD), Codice Nazionale G224, il tutto come da Visura numero 506088, eseguita in data 23 Gennaio 2003,

7. Foglio 191, Particella 109, Qualità Sem. Arb. di Classe 4, Superficie Ettari 1, Are 55, Centiare 16, Reddito Dominicale . 83,66 e Reddito Agrario . 72,12 ubicata nel Comune di Padova (PD), Codice Nazionale G224, il tutto come da Visura numero 506199, eseguita in data 23 Gennaio 2003,

8. Foglio 191, Particella 110, Qualità Sem. Arb. di Classe 3, Superficie Ettari 2, Are 39, Centiare 35, Reddito Dominicale . 172,10 e Reddito Agrario . 117,43 ubicata nel Comune di Padova (PD), Codice Nazionale G224, il tutto come da Visura Storica numero 538515, eseguita in data 10 Marzo 2003,

9. Foglio 191, Particella 138, Qualità Sem. Arb. di Classe 3, Superficie Are 27, Centiare 20, Reddito Dominicale . 19,56 e Reddito Agrario . 13,35 ubicata nel Comune di Padova (PD), Codice Nazionale G224, il tutto come da Visura numero 506393, eseguita in data 23 Gennaio 2003,

10. Foglio 191, Particella 224, Qualità Sem. Arb. di Classe 3, Superficie Are 3, Centiare 30, Reddito Dominicale . 2,37 e Reddito Agrario . 1,62 ubicata nel Comune di Padova (PD), Codice Nazionale G224, il tutto come da Visura numero 506455, eseguita in data 23 Gennaio 2003,

11. Foglio 191, Particella 237, Qualità Sem. Arb. di Classe 3, Superficie Are 9, Centiare 60, Reddito Dominicale . 6,90 e Reddito Agrario . 4,71 ubicata nel Comune di Padova (PD), Codice Nazionale G224, il tutto come da Visura numero 506529, eseguita in data 23 Gennaio 2003,

12. Foglio 191, Particella 240, Qualità Sem. Arb. di Classe 3, Superficie Are 8, Centiare 80, Reddito Dominicale . 6,33 e Reddito Agrario . 4,32 ubicata nel Comune di Padova (PD), Codice Nazionale G224, il tutto come da Visura numero 506608, eseguita in data 23 Gennaio 2003,

13. Foglio 191, Particella 243, Qualità Sem. Arb. di Classe 3, Superficie Centiare 20, Reddito Dominicale . 0,14 e Reddito Agrario . 0,10 ubicata nel Comune di Padova (PD), Codice Nazionale G224, il tutto come da Visura numero 506672, eseguita in data 23 Gennaio 2003,

14. Foglio 191, Particella 245, Qualità Sem. Arb. di Classe 4, Superficie Are 5, Centiare 20, Reddito Dominicale . 2,80 e Reddito Agrario . 2,42 ubicata nel Comune di Padova (PD), Codice Nazionale G224, il tutto come da Visura numero 506751, eseguita in data 23 Gennaio 2003,

15. Foglio 191, Particella 297, Qualità Sem. Arb. di Classe 5, Superficie Are 96, Centiare 30, Reddito Dominicale . 32,13 e Reddito Agrario . 37,30 ubicata nel Comune di Padova (PD), Codice Nazionale G224, il tutto come da Visura Storica numero 540799, eseguita in data 28 Febbraio 2003,

16. Foglio 191, Particella 452, Qualità Sem. Arb. di Classe 4, Superficie Ettari 1, Are 67, Centiare 95, Reddito Dominicale . 90,56 e Reddito Agrario . 78,07 ubicata nel Comune di Padova (PD), Codice Nazionale G224, il tutto come da Visura Storica numero 540951, eseguita in data 28 Febbraio 2003,

17. Foglio 191, Particella 454, Qualità Sem. Arb. di Classe 3, Superficie Ettari 2, Are 0, Centiare 66, Reddito Dominicale . 144,28 e Reddito Agrario . 98,45 ubicata nel Comune di Padova (PD), Codice Nazionale G224, il tutto come da Visura Storica numero 541053, eseguita in data 28 Febbraio 2003,

18. Foglio 195, Particella 25, Qualità Sem. Arb. di Classe 5, Superficie Ettari 3, Are 20, Centiare 64, Reddito Dominicale . 106,98 e Reddito Agrario . 124,20 ubicata nel Comune di Padova (PD), Codice Nazionale G224, il tutto come da Visura numero 507807, eseguita in data 23 Gennaio 2003,
19. Foglio 195, Particella 28, Qualità Sem. Arb. di Classe 3, Superficie Are 44, Centiare 70, Reddito Dominicale . 32,14 e Reddito Agrario . 21,93 ubicata nel Comune di Padova (PD), Codice Nazionale G224, il tutto come da Visura numero 507897, eseguita in data 23 Gennaio 2003,
20. Foglio 195, Particella 57, Qualità Sem. Arb. di Classe 4, Superficie Ettari 2, Are 58, Centiare 80, Reddito Dominicale . 139,54 e Reddito Agrario . 120,29 ubicata nel Comune di Padova (PD), Codice Nazionale G224, il tutto come da Visura Storica numero 538571, eseguita in data 10 Marzo 2003,
21. Foglio 195, Particella 66, Qualità Sem. Arb. di Classe 4, Superficie Are 20, Centiare 73, Reddito Dominicale . 11,18 e Reddito Agrario . 9,64 ubicata nel Comune di Padova (PD), Codice Nazionale G224, il tutto come da Visura numero 508103, eseguita in data 23 Gennaio 2003,
22. Foglio 195, Particella 75, Qualità Sem. Arb. di Classe 4, Superficie Are 2, Centiare 80, Reddito Dominicale . 1,51 e Reddito Agrario . 1,30 ubicata nel Comune di Padova (PD), Codice Nazionale G224, il tutto come da Visura numero 508178, eseguita in data 23 Gennaio 2003,
23. Foglio 195, Particella 79, Qualità Sem. Arb. di Classe 3, Superficie Are 30, Centiare 52, Reddito Dominicale . 21,95 e Reddito Agrario . 14,97 ubicata nel Comune di Padova (PD), Codice Nazionale G224, il tutto come da Visura numero 508300, eseguita in data 23 Gennaio 2003,
24. Foglio 195, Particella 84, Qualità Sem. Arb. di Classe 5, Superficie Are 5, Centiare 8, Reddito Dominicale . 1,69 e Reddito Agrario . 1,97 ubicata nel Comune di Padova (PD), Codice Nazionale G224, il tutto come da Visura numero 521146, eseguita in data 23 Gennaio 2003,
25. Foglio 195, Particella 85, Qualità Sem. Arb. di Classe 4, Superficie Are 5, Centiare 10, Reddito Dominicale . 2,75 e Reddito Agrario . 2,37 ubicata nel Comune di Padova (PD), Codice Nazionale G224, il tutto come da Visura numero 521276, eseguita in data 23 Gennaio 2003,
26. Foglio 195, Particella 96, Qualità Sem. Arb. di Classe 4, Superficie Ettari 3, Are 59, Centiare 40, Reddito Dominicale . 193,78 e Reddito Agrario . 167,05 ubicata nel Comune di Padova (PD), Codice Nazionale G224, il tutto come da Visura numero 521410, eseguita in data 23 Gennaio 2003,
27. Foglio 195, Particella 97, Qualità Sem. Arb. di Classe 4, Superficie Are 6, Centiare 80, Reddito Dominicale . 3,67 e Reddito Agrario . 3,16 ubicata nel Comune di Padova (PD), Codice Nazionale G224, il tutto come da Visura numero 521515, eseguita in data 23 Gennaio 2003,
28. Foglio 195, Particella 98, Qualità Sem. Arb. di Classe 4, Superficie Are 10, Centiare 17, Reddito Dominicale . 5,48 e Reddito Agrario . 4,73 ubicata nel Comune di Padova (PD), Codice Nazionale G224, il tutto come da Visura Storica numero 538609, eseguita in data 10 Marzo 2003,
29. Foglio 195, Particella 182, Qualità Sem. Arb. di Classe 4, Superficie Are 2, Centiare 10, Reddito Dominicale . 1,13 e Reddito Agrario . 0,98 ubicata nel Comune di Padova (PD), Codice Nazionale G224, il tutto come da Visura Storica numero 541164, eseguita in data 28 Febbraio 2003,
30. Foglio 195, Particella 223, Qualità Sem. Arb. di Classe 5, Superficie Are 79, Centiare 60, Reddito Dominicale . 26,56 e Reddito Agrario . 30,83 ubicata nel Comune di Padova (PD), Codice Nazionale G224, il tutto come da Visura Storica numero 541270, eseguita in data 28 Febbraio 2003,
31. Foglio 195, Particella 245, Qualità Sem. Arb. di Classe 3, Superficie Are 1, Centiare 62, Reddito Dominicale . 1,16 e Reddito Agrario . 0,79 ubicata nel Comune di Padova (PD), Codice Nazionale G224, il tutto come da Visura Storica numero 541346, eseguita in data 28 Febbraio 2003,
32. Foglio 195, Particella 247, Qualità Sem. Arb. di Classe 3, Superficie Ettari 1, Are 68, Centiare 48, Reddito Dominicale . 121,14 e Reddito Agrario . 82,66 ubicata nel Comune di Padova (PD), Codice Nazionale G224, il tutto come da Visura Storica numero 541421, eseguita in data 28 Febbraio 2003,
33. Foglio 195, Particella 271, Qualità Sem. Arb. di Classe 5, Superficie Are 94, Centiare 20, Reddito Dominicale . 31,43 e Reddito Agrario . 36,49 ubicata nel Comune di Padova (PD), Codice Nazionale G224, il tutto come da Visura Storica numero 541495, eseguita in data 28 Febbraio 2003,
34. Foglio 195, Particella 279, Qualità Sem. Arb. di Classe 5, Superficie Ettari 1, Are 2, Centiare 28, Reddito Dominicale . 34,12 e Reddito Agrario . 39,62 ubicata nel Comune di Padova (PD), Codice Nazionale G224, il tutto come da Visura Storica numero 541613, eseguita in data 28 Febbraio 2003,
35. Foglio 195, Particella 360, Qualità Sem. Arb. di Classe 4, Superficie Ettari 2, Are 77, Centiare 55, Reddito Dominicale . 149,65 e Reddito Agrario . 129,01 ubicata nel Comune di Padova (PD), Codice Nazionale G224, il tutto come da Visura Storica numero 541730, eseguita in data 28 Febbraio 2003,
36. Foglio 195, Particella 362, Qualità Sem. Arb. di Classe 4, Superficie Ettari 1, Are 95, Centiare 15, Reddito Dominicale . 105,22 e Reddito Agrario . 90,71 ubicata nel Comune di Padova (PD), Codice Nazionale G224, il tutto come da Visura Storica numero 541833, eseguita in data 28 Febbraio 2003,
37. Foglio 195, Particella 364, Qualità Sem. Arb. di Classe 4, Superficie Are 77, Centiare 50, Reddito Dominicale . 41,79 e Reddito Agrario . 36,02 ubicata nel Comune di Padova (PD), Codice Nazionale G224, il tutto come da Visura Storica numero 542081, eseguita in data 28 Febbraio 2003,
38. Foglio 195, Particella 365, Qualità Sem. Arb. di Classe 3, Superficie Ettari 1, Are 72, Centiare 64, Reddito Dominicale . 124,13 e Reddito Agrario . 84,70 ubicata nel Comune di Padova (PD), Codice Nazionale G224, il tutto come da Visura Storica numero 526982, eseguita in data 3 Marzo 2003,
39. Foglio 195, Particella 368, Qualità Sem. Arb. di Classe 4, Superficie Ettari 2, Are 56, Centiare 47, Reddito Dominicale . 138,28 e Reddito Agrario . 119,21 ubicata nel Comune di Padova (PD), Codice Nazionale G224, il tutto come da Visura Storica numero 527332, eseguita in data 3 Marzo 2003,

40. Foglio 195, Particella 370, Qualità Sem. Arb. di Classe 4, Superficie Are 16, Centiare 25, Reddito Dominicale . 8,76 e Reddito Agrario . 7,55 ubicata nel Comune di Padova (PD), Codice Nazionale G224, il tutto come da Visura Storica numero 527590, eseguita in data 3 Marzo 2003,

41. Foglio 195, Particella 371, Qualità Sem. Arb. di Classe 3, Superficie Are 80, Centiare 20, Reddito Dominicale . 57,67 e Reddito Agrario . 39,35 ubicata nel Comune di Padova (PD), Codice Nazionale G224, il tutto come da Visura Storica numero 527754, eseguita in data 3 Marzo 2003,

42. Foglio 195, Particella 373, Qualità Sem. Arb. di Classe 3, Superficie Are 1, Centiare 74, Reddito Dominicale . 1,25 e Reddito Agrario . 0,85 ubicata nel Comune di Padova (PD), Codice Nazionale G224, il tutto come da Visura Storica numero 527889, eseguita in data 3 Marzo 2003,

43. Foglio 195, Particella 378, Qualità Sem. Arb. di Classe 3, Superficie Ettari 2, Are 18, Centiare 30, Reddito Dominicale . 156,97 e Reddito Agrario . 107,11 ubicata nel Comune di Padova (PD), Codice Nazionale G224, il tutto come da Visura Storica numero 528058, eseguita in data 3 Marzo 2003,

44. Foglio 195, Particella 380, Qualità Sem. Arb. di Classe 3, Superficie Are 44, Centiare 25, Reddito Dominicale . 31,82 e Reddito Agrario . 21,71 ubicata nel Comune di Padova (PD), Codice Nazionale G224, il tutto come da Visura Storica numero 528279, eseguita in data 3 Marzo 2003,

45. Foglio 195, Particella 384, Qualità Sem. Arb. di Classe 6, Superficie Ettari 2, Are 14, Centiare 24, Reddito Dominicale . 43,95 e Reddito Agrario . 60,86 ubicata nel Comune di Padova (PD), Codice Nazionale G224, il tutto come da Visura Storica numero 528463, eseguita in data 3 Marzo 2003,

46. Foglio 195, Particella 386, Qualità Sem. Arb. di Classe 6, Superficie Ettari 1, Are 79, Centiare 20, Reddito Dominicale . 36,77 e Reddito Agrario . 50,90 ubicata nel Comune di Padova (PD), Codice Nazionale G224, il tutto come da Visura Storica numero 528602, eseguita in data 3 Marzo 2003,

47. Foglio 195, Particella 387, Qualità Sem. Arb. di Classe 4, Superficie Ettari 1, Are 53, Centiare 12, Reddito Dominicale . 82,56 e Reddito Agrario . 71,17 ubicata nel Comune di Padova (PD), Codice Nazionale G224, il tutto come da Visura Storica numero 528707, eseguita in data 3 Marzo 2003,

48. Foglio 195, Particella 398, Qualità Sem. Arb. di Classe 4, Superficie Ettari 1, Are 41, Centiare 60, Reddito Dominicale . 76,35 e Reddito Agrario . 65,82 ubicata nel Comune di Padova (PD), Codice Nazionale G224, il tutto come da Visura Storica numero 528812, eseguita in data 3 Marzo 2003,

49. Foglio 195, Particella 405, Qualità Sem. Arb. di Classe 5, Superficie Are 7, Centiare 25, Reddito Dominicale . 2,42 e Reddito Agrario . 2,81 ubicata nel Comune di Padova (PD), Codice Nazionale G224, il tutto come da Visura Storica numero 528948, eseguita in data 3 Marzo 2003,

50. Foglio 195, Particella 406, Qualità Sem. Arb. di Classe 5, Superficie Ettari 2, Are 51, Centiare 12, Reddito Dominicale . 83,78 e Reddito Agrario . 97,27 ubicata nel Comune di Padova (PD), Codice Nazionale G224, il tutto come da Visura Storica numero 529078, eseguita in data 3 Marzo 2003,

51. Foglio 195, Particella 408, Qualità Sem. Arb. di Classe 5, Superficie Ettari 2, Are 25, Centiare 53, Reddito Dominicale . 75,24 e Reddito Agrario . 87,36 ubicata nel Comune di Padova (PD), Codice Nazionale G224, il tutto come da Visura Storica numero 529197, eseguita in data 3 Marzo 2003,

52. Foglio 195, Particella 419, Qualità Sem. Arb. di Classe 4, Superficie Are 44, Centiare 67, Reddito Dominicale . 24,09 e Reddito Agrario . 20,76 ubicata nel Comune di Padova (PD), Codice Nazionale G224, il tutto come da Visura Storica numero 529385, eseguita in data 3 Marzo 2003,

53. Foglio 196, Particella 143, Qualità Sem. Arb. di Classe 5, Superficie Ettari 3, Are 60, Centiare 84, Reddito Dominicale . 120,39 e Reddito Agrario . 139,77 ubicata nel Comune di Padova (PD), Codice Nazionale G224, il tutto come da Visura numero 538278, eseguita in data 23 Gennaio 2003,

54. Foglio 196, Particella 159, Qualità Sem. Arb. di Classe 4, Superficie Are 77, Centiare 50, Reddito Dominicale . 41,79 e Reddito Agrario . 36,02 ubicata nel Comune di Padova (PD), Codice Nazionale G224, il tutto come da Visura numero 538342, eseguita in data 23 Gennaio 2003,

55. Foglio 196, Particella 160, Qualità Sem. di Classe 3, Superficie Are 19, Centiare 6, Reddito Dominicale . 13,70 e Reddito Agrario . 9,35 ubicata nel Comune di Padova (PD), Codice Nazionale G224, il tutto come da Visura numero 538396, eseguita in data 23 Gennaio 2003,

56. Foglio 196, Particella 162, Qualità Sem. Arb. di Classe 4, Superficie Are 7, Centiare 52, Reddito Dominicale . 4,05 e Reddito Agrario . 3,50 ubicata nel Comune di Padova (PD), Codice Nazionale G224, il tutto come da Visura numero 538637, eseguita in data 23 Gennaio 2003,

57. Foglio 196, Particella 212, Qualità Sem. Arb. di Classe 3, Superficie Ettari 4, Are 17, Centiare 44, Reddito Dominicale . 300,15 e Reddito Agrario . 204,81 ubicata nel Comune di Padova (PD), Codice Nazionale G224, il tutto come da Visura numero 538727, eseguita in data 23 Gennaio 2003,

58. Foglio 196, Particella 213, Qualità Sem. Arb. di Classe 3, Superficie Ettari 3, Are 0, Centiare 0, Reddito Dominicale . 215,71 e Reddito Agrario . 147,19 ubicata nel Comune di Padova (PD), Codice Nazionale G224, il tutto come da Visura numero 538775, eseguita in data 23 Gennaio 2003,

59. Foglio 196, Particella 321, Qualità Sem. Arb. di Classe 5, Superficie Centiare 4, Reddito Dominicale . 0,01 e Reddito Agrario . 0,02 ubicata nel Comune di Padova (PD), Codice Nazionale G224, il tutto come da Visura numero 538823, eseguita in data 23 Gennaio 2003,

60. Foglio 196, Particella 380, Qualità Sem. Arb. di Classe 3, Superficie Are 1, Centiare 90, Reddito Dominicale . 1,37 e Reddito Agrario . 0,93 ubicata nel Comune di Padova (PD), Codice Nazionale G224, il tutto come da Visura numero 538923, eseguita in data 23 Gennaio 2003,

61. Foglio 196, Particella 442, Qualità Sem. Arb. di Classe 3, Superficie Are 8, Centiare 70, Reddito Dominicale . 6,26 e Reddito Agrario . 4,27 ubicata nel Comune di Padova (PD), Codice Nazionale G224, il tutto come da Visura numero 538975, eseguita in data 23 Gennaio 2003,

62. Foglio 196, Particella 464, Qualità Sem. Arb. di Classe 4, Superficie Centiare 35, Reddito Dominicale . 0,19 e Reddito Agrario . 0,16 ubicata nel Comune di Padova (PD), Codice Nazionale G224, il tutto come da Visura Storica numero 529509, eseguita in data 3 Marzo 2003,

63. Foglio 196, Particella 536, Qualità Sem. Arb. di Classe 3, Superficie Are 86, Centiare 75, Reddito Dominicale . 62,38 e Reddito Agrario . 42,56 ubicata nel Comune di Padova (PD), Codice Nazionale G224, il tutto come da Visura Storica numero 529641, eseguita in data 3 Marzo 2003,

64. Foglio 196, Particella 538, Qualità Sem. Arb. di Classe 4, Superficie Ettari 1, Are 37, Centiare 83, Reddito Dominicale . 74,32 e Reddito Agrario . 64,06 ubicata nel Comune di Padova (PD), Codice Nazionale G224, il tutto come da Visura Storica numero 529852, eseguita in data 3 Marzo 2003,

65. Foglio 196, Particella 750, Qualità Sem. Arb. di Classe 3, Superficie Ettari 1, Are 41, Centiare 18, Reddito Dominicale . 101,51 e Reddito Agrario . 69,27 ubicata nel Comune di Padova (PD), Codice Nazionale G224, il tutto come da Visura Storica numero 530017, eseguita in data 3 Marzo 2003,

66. Foglio 197, Particella 101, Qualità Sem. Arb. di Classe 3, Superficie Ettari 4, Are 88, Centiare 11, Reddito Dominicale . 350,97 e Reddito Agrario . 239,48 ubicata nel Comune di Padova (PD), Codice Nazionale G224, il tutto come da Visura Storica numero 538668, eseguita in data 10 Marzo 2003,

67. Foglio 197, Particella 102, Qualità Sem. Arb. di Classe 3, Superficie Are 16, Centiare 89, Reddito Dominicale . 12,14 e Reddito Agrario . 8,29 ubicata nel Comune di Padova (PD), Codice Nazionale G224, il tutto come da Visura Storica numero 539357, eseguita in data 23 Gennaio 2003,

68. Foglio 197, Particella 407, Qualità Sem. Arb. di Classe 3, Superficie Ettari 4, Are 29, Centiare 15, Reddito Dominicale . 308,57 e Reddito Agrario . 210,56 ubicata nel Comune di Padova (PD), Codice Nazionale G224, il tutto come da Visura Storica numero 530181, eseguita in data 3 Marzo 2003,

69. Foglio 197, Particella 501, Qualità Sem. Arb. di Classe 5, Superficie Are 61, Centiare 35, Reddito Dominicale . 20,47 e Reddito Agrario . 23,76 ubicata nel Comune di Padova (PD), Codice Nazionale G224, il tutto come da Visura Storica numero 530284, eseguita in data 3 Marzo 2003,

70. Foglio 197, Particella 520, Qualità Sem. Arb. di Classe 3, Superficie Are 30, Centiare 40, Reddito Dominicale . 21,86 e Reddito Agrario . 14,92 ubicata nel Comune di Padova (PD), Codice Nazionale G224, il tutto come da Visura Storica numero 530398, eseguita in data 3 Marzo 2003,

71. Foglio 197, Particella 524, Qualità Sem. Arb. di Classe 3, Superficie Are 6, Centiare 5, Reddito Dominicale . 4,35 e Reddito Agrario . 2,97 ubicata nel Comune di Padova (PD), Codice Nazionale G224, il tutto come da Visura Storica numero 530516, eseguita in data 3 Marzo 2003,

72. Foglio 198, Particella 14, Qualità Sem. Arb. di Classe 4, Superficie Ettari 1, Are 44, Centiare 42, Reddito Dominicale . 77,87 e Reddito Agrario . 67,13 ubicata nel Comune di Padova (PD), Codice Nazionale G224, il tutto come da Visura Storica numero 539621, eseguita in data 23 Gennaio 2003,

73. Foglio 198, Particella 25, Qualità Sem. Arb. di Classe 3, Superficie Ettari 1, Are 33, Centiare 16, Reddito Dominicale . 95,75 e Reddito Agrario . 65,33 ubicata nel Comune di Padova (PD), Codice Nazionale G224, il tutto come da Visura Storica numero 538729, eseguita in data 10 Marzo 2003,

74. Foglio 198, Particella 64, Qualità Sem. Arb. di Classe 4, Superficie Ettari 3, Are 69, Centiare 78, Reddito Dominicale . 199,38 e Reddito Agrario . 171,88 ubicata nel Comune di Padova (PD), Codice Nazionale G224, il tutto come da Visura Storica numero 539733, eseguita in data 23 Gennaio 2003,

75. Foglio 198, Particella 67, Qualità Sem. Arb. di Classe 6, Superficie Ettari 1, Are 77, Centiare 47, Reddito Dominicale . 36,41 e Reddito Agrario . 50,41 ubicata nel Comune di Padova (PD), Codice Nazionale G224, il tutto come da Visura Storica numero 539784, eseguita in data 23 Gennaio 2003,

76. Foglio 199, Particella 113, Qualità Sem. Arb. di Classe 4, Superficie Ettari 2, Are 11, Centiare 28, Reddito Dominicale . 113,92 e Reddito Agrario . 98,21 ubicata nel Comune di Padova (PD), Codice Nazionale G224, il tutto come da Visura Storica numero 538764, eseguita in data 10 Marzo 2003,

77. Foglio 200, Particella 41, Qualità Sem. Arb. di Classe 6, Superficie Ettari 1, Are 80, Centiare 53, Reddito Dominicale . 37,04 e Reddito Agrario . 51,28 ubicata nel Comune di Padova (PD), Codice Nazionale G224, il tutto come da Visura Storica numero 538812, eseguita in data 10 Marzo 2003,,

78. Foglio 202, Particella 125, Qualità Sem. Arb. di Classe 4, Superficie Ettari 4, Are 40, Centiare 0, Reddito Dominicale . 237,24 e Reddito Agrario . 204,52 ubicata nel Comune di Padova (PD), Codice Nazionale G224, il tutto come da Visura Storica numero 540001, eseguita in data 23 Gennaio 2003,

79. Foglio 202, Particella 210, Qualità Sem. di Classe 4, Superficie Are 1, Centiare 0, Reddito Dominicale . 0,54 e Reddito Agrario . 0,46 ubicata nel Comune di Padova (PD), Codice Nazionale G224, il tutto come da Visura Storica numero 540063, eseguita in data 23 Gennaio 2003,

Il tutto a fronte di una superficie complessiva dichiarata pari ad Ettari 108, Are 60, Centiare 60, (corrispondenti a metri quadrati 1.086.060), un Reddito Dominicale di . 6.075,08 ed un Reddito Agrario di . 4.902,90.

Le tout sur le vu d'un rapport d'un réviseur d'entreprises.

L'apport prédésigné aura lieu sous les clauses et conditions suivantes:

1. L'immeuble est apporté dans l'état où il se trouve actuellement, sans garantie ni répétition de part et d'autre, pour raison, soit de mauvais état des bâtiments, soit de vices même cachés, soit enfin d'erreur dans la désignation ou dans la contenance indiquée, la différence de mesure en plus ou en moins excédât-elle un vingtième.

2. Le nouveau propriétaire jouira des servitudes actives et souffrira les servitudes passives, apparentes ou non apparentes, s'il en existe, sauf à faire valoir les unes et à se défendre des autres à ses risques et périls, sans recours contre les apporteurs.

3. L'entrée en jouissance aura lieu immédiatement.

4. Les impôts, les contributions et en général toutes les charges et taxes publiques grevant l'immeuble apporté, seront à charge du nouveau propriétaire à partir de l'entrée en jouissance.

5. L'apport est fait sous la garantie légale, pour quitte et libre de toutes dettes et charges hypothécaires ou privilégiées.

3. Modification subséquente de l'article 5 des statuts, version anglaise et traduction française.

4. Divers.

L'assemblée, après s'être reconnue régulièrement constituée, a approuvé l'exposé de Monsieur le Président et a abordé l'ordre du jour.

Après délibération, l'assemblée a pris à l'unanimité des voix et séparément les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'assemblée des actionnaires décide d'augmenter le capital social souscrit de EUR 48.612.600 (quarante-huit millions six cent douze mille six cents Euros),

en vue de porter le capital social de son montant actuel de EUR 50.000 (cinquante mille euros) à EUR 48.662.600 (quarante-huit millions six cent soixante-deux mille six cents Euros),

par la création et l'émission de 486.126 (quatre cent quatre-vingt-six mille cent vingt-six) actions nouvelles, d'une valeur nominale de EUR 100 (cent Euro) chacune, donnant les mêmes droits et avantages que les actions anciennes,

à souscrire au pair et à libérer entièrement par 2 nouveaux actionnaires de la société, par un apport autre qu'en numéraire, le tout sur le vu d'un rapport d'un réviseur d'entreprises.

#### *Souscription*

Est alors intervenue, la SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE, société anonyme, ave siège social à Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri, elle-même représentée par Messieurs Jean-Pierre Verlaine et Laurent Forget, tous deux employés privés, 19-21, boulevard du Prince Henri, Luxembourg,

agissant en sa qualité de mandataire de

1. Mme Claudia de Benedetti, née à Torino (I), le 23 juin 1961, demeurant à I-Torino, 51, Piazza Castello, Code Fiscal DBNCLD61H63L219R

2. Mr Mario de Benedetti, né à Torino (I), le 8 mai 1965, demeurant à à I-Torino, 51, Piazza Castello, Code Fiscal DBNMRA65E08L219E

laquelle société comparante, ès-qualité qu'elle agit, après avoir entendu lecture de tout ce qui précède, déclare avoir parfaitement connaissance des statuts de la société et de la situation financière de la société NOVATION IMMOBILIERE S.A., et a déclaré vouloir souscrire, au nom de ses mandants, au pair, à toutes les 486.126 (quatre cent quatre-vingt-six mille cent vingt-six) actions nouvelles d'une valeur nominale de EUR 100 (cent Euro) chacune, et ce à raison de 243.063 actions pour chaque souscripteur.

#### *Libération*

L'assemblée réunissant l'intégralité du capital social de la société, accepte à l'unanimité la souscription des 486.126 (quatre cent quatre-vingt-six mille cent vingt-six) actions nouvelles par les souscripteurs préqualifiés, chacun à raison de 243.063 actions, lesquels ont libéré intégralement la souscription des 486.126 (quatre cent quatre-vingt-six mille cent vingt-six) actions nouvelles d'une valeur nominale de EUR 100 (cent Euro) chacune, au prorata des actions ci-dessus souscrites,

moyennant l'apport en pleine propriété de diverses parcelles cadastrales d'une contenance totale de 108 Ha 60 A 60Ca sise à Padova, savoir:

1. Foglio 191, Particella 82, Qualità Sem. di Classe 3, Superficie Ettari 1, Are 14, Centiare 14, Reddito Dominicale . 82,07 e Reddito Agrario . 56,00 ubicata nel Comune di Padova (PD), Codice Nazionale G224, il tutto come da Visura numero 505613, eseguita in data 23 Gennaio 2003,

2. Foglio 191, Particella 96, Qualità Sem. Arb. di Classe 3, Superficie Are 27, Centiare 7, Reddito Dominicale . 19,46 e Reddito Agrario . 13,28 ubicata nel Comune di Padova (PD), Codice Nazionale G224, il tutto come da Visura numero 505700, eseguita in data 23 Gennaio 2003,

3. Foglio 191, Particella 99, Qualità Sem. Arb. di Classe 3, Superficie Ettari 9, Are 76, Centiare 41, Reddito Dominicale . 702,08 e Reddito Agrario . 479,06 ubicata nel Comune di Padova (PD), Codice Nazionale G224, il tutto come da Visura numero 505801, eseguita in data 23 Gennaio 2003,

4. Foglio 191, Particella 101, Qualità Sem. Arb. di Classe 4, Superficie Are 87, Centiare 30, Reddito Dominicale . 47,07 e Reddito Agrario . 40,58 ubicata nel Comune di Padova (PD), Codice Nazionale G224, il tutto come da Visura numero 505930, eseguita in data 23 Gennaio 2003,

5. Foglio 191, Particella 102, Qualità Sem. Arb. di Classe 4, Superficie Ettari 2, Are 31, Centiare 22, Reddito Dominicale . 124,67 e Reddito Agrario . 107,47 ubicata nel Comune di Padova (PD), Codice Nazionale G224, il tutto come da Visura numero 506000, eseguita in data 23 Gennaio 2003,

6. Foglio 191, Particella 103, Qualità Sem. Arb. di Classe 4, Superficie Ettari 1, Are 92, Centiare 24, Reddito Dominicale . 103,65 e Reddito Agrario . 89,36 ubicata nel Comune di Padova (PD), Codice Nazionale G224, il tutto come da Visura numero 506088, eseguita in data 23 Gennaio 2003,

7. Foglio 191, Particella 109, Qualità Sem. Arb. di Classe 4, Superficie Ettari 1, Are 55, Centiare 16, Reddito Dominicale . 83,66 e Reddito Agrario . 72,12 ubicata nel Comune di Padova (PD), Codice Nazionale G224, il tutto come da Visura numero 506199, eseguita in data 23 Gennaio 2003,

8. Foglio 191, Particella 110, Qualità Sem. Arb. di Classe 3, Superficie Ettari 2, Are 39, Centiare 35, Reddito Dominicale . 172,10 e Reddito Agrario . 117,43 ubicata nel Comune di Padova (PD), Codice Nazionale G224, il tutto come da Visura Storica numero 538515, eseguita in data 10 Marzo 2003,

9. Foglio 191, Particella 138, Qualità Sem. Arb. di Classe 3, Superficie Are 27, Centiare 20, Reddito Dominicale . 19,56 e Reddito Agrario . 13,35 ubicata nel Comune di Padova (PD), Codice Nazionale G224, il tutto come da Visura numero 506393, eseguita in data 23 Gennaio 2003,
10. Foglio 191, Particella 224, Qualità Sem. Arb. di Classe 3, Superficie Are 3, Centiare 30, Reddito Dominicale . 2,37 e Reddito Agrario . 1,62 ubicata nel Comune di Padova (PD), Codice Nazionale G224, il tutto come da Visura numero 506455, eseguita in data 23 Gennaio 2003,
11. Foglio 191, Particella 237, Qualità Sem. Arb. di Classe 3, Superficie Are 9, Centiare 60, Reddito Dominicale . 6,90 e Reddito Agrario . 4,71 ubicata nel Comune di Padova (PD), Codice Nazionale G224, il tutto come da Visura numero 506529, eseguita in data 23 Gennaio 2003,
12. Foglio 191, Particella 240, Qualità Sem. Arb. di Classe 3, Superficie Are 8, Centiare 80, Reddito Dominicale . 6,33 e Reddito Agrario . 4,32 ubicata nel Comune di Padova (PD), Codice Nazionale G224, il tutto come da Visura numero 506608, eseguita in data 23 Gennaio 2003,
13. Foglio 191, Particella 243, Qualità Sem. Arb. di Classe 3, Superficie Centiare 20, Reddito Dominicale . 0,14 e Reddito Agrario . 0,10 ubicata nel Comune di Padova (PD), Codice Nazionale G224, il tutto come da Visura numero 506672, eseguita in data 23 Gennaio 2003,
14. Foglio 191, Particella 245, Qualità Sem. Arb. di Classe 4, Superficie Are 5, Centiare 20, Reddito Dominicale . 2,80 e Reddito Agrario . 2,42 ubicata nel Comune di Padova (PD), Codice Nazionale G224, il tutto come da Visura numero 506751, eseguita in data 23 Gennaio 2003,
15. Foglio 191, Particella 297, Qualità Sem. Arb. di Classe 5, Superficie Are 96, Centiare 30, Reddito Dominicale . 32,13 e Reddito Agrario . 37,30 ubicata nel Comune di Padova (PD), Codice Nazionale G224, il tutto come da Visura Storica numero 540799, eseguita in data 28 Febbraio 2003,
16. Foglio 191, Particella 452, Qualità Sem. Arb. di Classe 4, Superficie Ettari 1, Are 67, Centiare 95, Reddito Dominicale . 90,56 e Reddito Agrario . 78,07 ubicata nel Comune di Padova (PD), Codice Nazionale G224, il tutto come da Visura Storica numero 540951, eseguita in data 28 Febbraio 2003,
17. Foglio 191, Particella 454, Qualità Sem. Arb. di Classe 3, Superficie Ettari 2, Are 0, Centiare 66, Reddito Dominicale . 144,28 e Reddito Agrario . 98,45 ubicata nel Comune di Padova (PD), Codice Nazionale G224, il tutto come da Visura Storica numero 541053, eseguita in data 28 Febbraio 2003,
18. Foglio 195, Particella 25, Qualità Sem. Arb. di Classe 5, Superficie Ettari 3, Are 20, Centiare 64, Reddito Dominicale . 106,98 e Reddito Agrario . 124,20 ubicata nel Comune di Padova (PD), Codice Nazionale G224, il tutto come da Visura numero 507807, eseguita in data 23 Gennaio 2003,
19. Foglio 195, Particella 28, Qualità Sem. Arb. di Classe 3, Superficie Are 44, Centiare 70, Reddito Dominicale . 32,14 e Reddito Agrario . 21,93 ubicata nel Comune di Padova (PD), Codice Nazionale G224, il tutto come da Visura numero 507897, eseguita in data 23 Gennaio 2003,
20. Foglio 195, Particella 57, Qualità Sem. Arb. di Classe 4, Superficie Ettari 2, Are 58, Centiare 80, Reddito Dominicale . 139,54 e Reddito Agrario . 120,29 ubicata nel Comune di Padova (PD), Codice Nazionale G224, il tutto come da Visura Storica numero 538571, eseguita in data 10 Marzo 2003,
21. Foglio 195, Particella 66, Qualità Sem. Arb. di Classe 4, Superficie Are 20, Centiare 73, Reddito Dominicale . 11,18 e Reddito Agrario . 9,64 ubicata nel Comune di Padova (PD), Codice Nazionale G224, il tutto come da Visura numero 508103, eseguita in data 23 Gennaio 2003,
22. Foglio 195, Particella 75, Qualità Sem. Arb. di Classe 4, Superficie Are 2, Centiare 80, Reddito Dominicale . 1,51 e Reddito Agrario . 1,30 ubicata nel Comune di Padova (PD), Codice Nazionale G224, il tutto come da Visura numero 508178, eseguita in data 23 Gennaio 2003,
23. Foglio 195, Particella 79, Qualità Sem. Arb. di Classe 3, Superficie Are 30, Centiare 52, Reddito Dominicale . 21,95 e Reddito Agrario . 14,97 ubicata nel Comune di Padova (PD), Codice Nazionale G224, il tutto come da Visura numero 508300, eseguita in data 23 Gennaio 2003,
24. Foglio 195, Particella 84, Qualità Sem. Arb. di Classe 5, Superficie Are 5, Centiare 8, Reddito Dominicale . 1,69 e Reddito Agrario . 1,97 ubicata nel Comune di Padova (PD), Codice Nazionale G224, il tutto come da Visura numero 521146, eseguita in data 23 Gennaio 2003,
25. Foglio 195, Particella 85, Qualità Sem. Arb. di Classe 4, Superficie Are 5, Centiare 10, Reddito Dominicale . 2,75 e Reddito Agrario . 2,37 ubicata nel Comune di Padova (PD), Codice Nazionale G224, il tutto come da Visura numero 521276, eseguita in data 23 Gennaio 2003,
26. Foglio 195, Particella 96, Qualità Sem. Arb. di Classe 4, Superficie Ettari 3, Are 59, Centiare 40, Reddito Dominicale . 193,78 e Reddito Agrario . 167,05 ubicata nel Comune di Padova (PD), Codice Nazionale G224, il tutto come da Visura numero 521410, eseguita in data 23 Gennaio 2003,
27. Foglio 195, Particella 97, Qualità Sem. Arb. di Classe 4, Superficie Are 6, Centiare 80, Reddito Dominicale . 3,67 e Reddito Agrario . 3,16 ubicata nel Comune di Padova (PD), Codice Nazionale G224, il tutto come da Visura numero 521515, eseguita in data 23 Gennaio 2003,
28. Foglio 195, Particella 98, Qualità Sem. Arb. di Classe 4, Superficie Are 10, Centiare 17, Reddito Dominicale . 5,48 e Reddito Agrario . 4,73 ubicata nel Comune di Padova (PD), Codice Nazionale G224, il tutto come da Visura Storica numero 538609, eseguita in data 10 Marzo 2003,
29. Foglio 195, Particella 182, Qualità Sem. Arb. di Classe 4, Superficie Are 2, Centiare 10, Reddito Dominicale . 1,13 e Reddito Agrario . 0,98 ubicata nel Comune di Padova (PD), Codice Nazionale G224, il tutto come da Visura Storica numero 541164, eseguita in data 28 Febbraio 2003,
30. Foglio 195, Particella 223, Qualità Sem. Arb. di Classe 5, Superficie Are 79, Centiare 60, Reddito Dominicale . 26,56 e Reddito Agrario . 30,83 ubicata nel Comune di Padova (PD), Codice Nazionale G224, il tutto come da Visura Storica numero 541270, eseguita in data 28 Febbraio 2003,

31. Foglio 195, Particella 245, Qualità Sem. Arb. di Classe 3, Superficie Are 1, Centiare 62, Reddito Dominicale . 1,16 e Reddito Agrario . 0,79 ubicata nel Comune di Padova (PD), Codice Nazionale G224, il tutto come da Visura Storica numero 541346, eseguita in data 28 Febbraio 2003,
32. Foglio 195, Particella 247, Qualità Sem. Arb. di Classe 3, Superficie Ettari 1, Are 68, Centiare 48, Reddito Dominicale . 121,14 e Reddito Agrario . 82,66 ubicata nel Comune di Padova (PD), Codice Nazionale G224, il tutto come da Visura Storica numero 541421, eseguita in data 28 Febbraio 2003,
33. Foglio 195, Particella 271, Qualità Sem. Arb. di Classe 5, Superficie Are 94, Centiare 20, Reddito Dominicale . 31,43 e Reddito Agrario . 36,49 ubicata nel Comune di Padova (PD), Codice Nazionale G224, il tutto come da Visura Storica numero 541495, eseguita in data 28 Febbraio 2003,
34. Foglio 195, Particella 279, Qualità Sem. Arb. di Classe 5, Superficie Ettari 1, Are 2, Centiare 28, Reddito Dominicale . 34,12 e Reddito Agrario . 39,62 ubicata nel Comune di Padova (PD), Codice Nazionale G224, il tutto come da Visura Storica numero 541613, eseguita in data 28 Febbraio 2003,
35. Foglio 195, Particella 360, Qualità Sem. Arb. di Classe 4, Superficie Ettari 2, Are 77, Centiare 55, Reddito Dominicale . 149,65 e Reddito Agrario . 129,01 ubicata nel Comune di Padova (PD), Codice Nazionale G224, il tutto come da Visura Storica numero 541730, eseguita in data 28 Febbraio 2003,
36. Foglio 195, Particella 362, Qualità Sem. Arb. di Classe 4, Superficie Ettari 1, Are 95, Centiare 15, Reddito Dominicale . 105,22 e Reddito Agrario . 90,71 ubicata nel Comune di Padova (PD), Codice Nazionale G224, il tutto come da Visura Storica numero 541833, eseguita in data 28 Febbraio 2003,
37. Foglio 195, Particella 364, Qualità Sem. Arb. di Classe 4, Superficie Are 77, Centiare 50, Reddito Dominicale . 41,79 e Reddito Agrario . 36,02 ubicata nel Comune di Padova (PD), Codice Nazionale G224, il tutto come da Visura Storica numero 542081, eseguita in data 28 Febbraio 2003,
38. Foglio 195, Particella 365, Qualità Sem. Arb. di Classe 3, Superficie Ettari 1, Are 72, Centiare 64, Reddito Dominicale . 124,13 e Reddito Agrario . 84,70 ubicata nel Comune di Padova (PD), Codice Nazionale G224, il tutto come da Visura Storica numero 526982, eseguita in data 3 Marzo 2003,
39. Foglio 195, Particella 368, Qualità Sem. Arb. di Classe 4, Superficie Ettari 2, Are 56, Centiare 47, Reddito Dominicale . 138,28 e Reddito Agrario . 119,21 ubicata nel Comune di Padova (PD), Codice Nazionale G224, il tutto come da Visura Storica numero 527332, eseguita in data 3 Marzo 2003,
40. Foglio 195, Particella 370, Qualità Sem. Arb. di Classe 4, Superficie Are 16, Centiare 25, Reddito Dominicale . 8,76 e Reddito Agrario . 7,55 ubicata nel Comune di Padova (PD), Codice Nazionale G224, il tutto come da Visura Storica numero 527590, eseguita in data 3 Marzo 2003,
41. Foglio 195, Particella 371, Qualità Sem. Arb. di Classe 3, Superficie Are 80, Centiare 20, Reddito Dominicale . 57,67 e Reddito Agrario . 39,35 ubicata nel Comune di Padova (PD), Codice Nazionale G224, il tutto come da Visura Storica numero 527754, eseguita in data 3 Marzo 2003,
42. Foglio 195, Particella 373, Qualità Sem. Arb. di Classe 3, Superficie Are 1, Centiare 74, Reddito Dominicale . 1,25 e Reddito Agrario . 0,85 ubicata nel Comune di Padova (PD), Codice Nazionale G224, il tutto come da Visura Storica numero 527889, eseguita in data 3 Marzo 2003,
43. Foglio 195, Particella 378, Qualità Sem. Arb. di Classe 3, Superficie Ettari 2, Are 18, Centiare 30, Reddito Dominicale . 156,97 e Reddito Agrario . 107,11 ubicata nel Comune di Padova (PD), Codice Nazionale G224, il tutto come da Visura Storica numero 528058, eseguita in data 3 Marzo 2003,
44. Foglio 195, Particella 380, Qualità Sem. Arb. di Classe 3, Superficie Are 44, Centiare 25, Reddito Dominicale . 31,82 e Reddito Agrario . 21,71 ubicata nel Comune di Padova (PD), Codice Nazionale G224, il tutto come da Visura Storica numero 528279, eseguita in data 3 Marzo 2003,
45. Foglio 195, Particella 384, Qualità Sem. Arb. di Classe 6, Superficie Ettari 2, Are 14, Centiare 24, Reddito Dominicale . 43,95 e Reddito Agrario . 60,86 ubicata nel Comune di Padova (PD), Codice Nazionale G224, il tutto come da Visura Storica numero 528463, eseguita in data 3 Marzo 2003,
46. Foglio 195, Particella 386, Qualità Sem. Arb. di Classe 6, Superficie Ettari 1, Are 79, Centiare 20, Reddito Dominicale . 36,77 e Reddito Agrario . 50,90 ubicata nel Comune di Padova (PD), Codice Nazionale G224, il tutto come da Visura Storica numero 528602, eseguita in data 3 Marzo 2003,
47. Foglio 195, Particella 387, Qualità Sem. Arb. di Classe 4, Superficie Ettari 1, Are 53, Centiare 12, Reddito Dominicale . 82,56 e Reddito Agrario . 71,17 ubicata nel Comune di Padova (PD), Codice Nazionale G224, il tutto come da Visura Storica numero 528707, eseguita in data 3 Marzo 2003,
48. Foglio 195, Particella 398, Qualità Sem. Arb. di Classe 4, Superficie Ettari 1, Are 41, Centiare 60, Reddito Dominicale . 76,35 e Reddito Agrario . 65,82 ubicata nel Comune di Padova (PD), Codice Nazionale G224, il tutto come da Visura Storica numero 528812, eseguita in data 3 Marzo 2003,
49. Foglio 195, Particella 405, Qualità Sem. Arb. di Classe 5, Superficie Are 7, Centiare 25, Reddito Dominicale . 2,42 e Reddito Agrario . 2,81 ubicata nel Comune di Padova (PD), Codice Nazionale G224, il tutto come da Visura Storica numero 528948, eseguita in data 3 Marzo 2003,
50. Foglio 195, Particella 406, Qualità Sem. Arb. di Classe 5, Superficie Ettari 2, Are 51, Centiare 12, Reddito Dominicale . 83,78 e Reddito Agrario . 97,27 ubicata nel Comune di Padova (PD), Codice Nazionale G224, il tutto come da Visura Storica numero 529078, eseguita in data 3 Marzo 2003,
51. Foglio 195, Particella 408, Qualità Sem. Arb. di Classe 5, Superficie Ettari 2, Are 25, Centiare 53, Reddito Dominicale . 75,24 e Reddito Agrario . 87,36 ubicata nel Comune di Padova (PD), Codice Nazionale G224, il tutto come da Visura Storica numero 529197, eseguita in data 3 Marzo 2003,
52. Foglio 195, Particella 419, Qualità Sem. Arb. di Classe 4, Superficie Are 44, Centiare 67, Reddito Dominicale . 24,09 e Reddito Agrario . 20,76 ubicata nel Comune di Padova (PD), Codice Nazionale G224, il tutto come da Visura Storica numero 529385, eseguita in data 3 Marzo 2003,

53. Foglio 196, Particella 143, Qualità Sem. Arb. di Classe 5, Superficie Ettari 3, Are 60, Centiare 84, Reddito Dominicale . 120,39 e Reddito Agrario . 139,77 ubicata nel Comune di Padova (PD), Codice Nazionale G224, il tutto come da Visura numero 538278, eseguita in data 23 Gennaio 2003,
54. Foglio 196, Particella 159, Qualità Sem. Arb. di Classe 4, Superficie Are 77, Centiare 50, Reddito Dominicale . 41,79 e Reddito Agrario . 36,02 ubicata nel Comune di Padova (PD), Codice Nazionale G224, il tutto come da Visura numero 538342, eseguita in data 23 Gennaio 2003,
55. Foglio 196, Particella 160, Qualità Sem. di Classe 3, Superficie Are 19, Centiare 6, Reddito Dominicale . 13,70 e Reddito Agrario . 9,35 ubicata nel Comune di Padova (PD), Codice Nazionale G224, il tutto come da Visura numero 538396, eseguita in data 23 Gennaio 2003,
56. Foglio 196, Particella 162, Qualità Sem. Arb. di Classe 4, Superficie Are 7, Centiare 52, Reddito Dominicale . 4,05 e Reddito Agrario . 3,50 ubicata nel Comune di Padova (PD), Codice Nazionale G224, il tutto come da Visura numero 538637, eseguita in data 23 Gennaio 2003,
57. Foglio 196, Particella 212, Qualità Sem. Arb. di Classe 3, Superficie Ettari 4, Are 17, Centiare 44, Reddito Dominicale . 300,15 e Reddito Agrario . 204,81 ubicata nel Comune di Padova (PD), Codice Nazionale G224, il tutto come da Visura numero 538727, eseguita in data 23 Gennaio 2003,
58. Foglio 196, Particella 213, Qualità Sem. Arb. di Classe 3, Superficie Ettari 3, Are 0, Centiare 0, Reddito Dominicale . 215,71 e Reddito Agrario . 147,19 ubicata nel Comune di Padova (PD), Codice Nazionale G224, il tutto come da Visura numero 538775, eseguita in data 23 Gennaio 2003,
59. Foglio 196, Particella 321, Qualità Sem. Arb. di Classe 5, Superficie Centiare 4, Reddito Dominicale . 0,01 e Reddito Agrario . 0,02 ubicata nel Comune di Padova (PD), Codice Nazionale G224, il tutto come da Visura numero 538823, eseguita in data 23 Gennaio 2003,
60. Foglio 196, Particella 380, Qualità Sem. Arb. di Classe 3, Superficie Are 1, Centiare 90, Reddito Dominicale . 1,37 e Reddito Agrario . 0,93 ubicata nel Comune di Padova (PD), Codice Nazionale G224, il tutto come da Visura numero 538923, eseguita in data 23 Gennaio 2003,
61. Foglio 196, Particella 442, Qualità Sem. Arb. di Classe 3, Superficie Are 8, Centiare 70, Reddito Dominicale . 6,26 e Reddito Agrario . 4,27 ubicata nel Comune di Padova (PD), Codice Nazionale G224, il tutto come da Visura numero 538975, eseguita in data 23 Gennaio 2003,
62. Foglio 196, Particella 464, Qualità Sem. Arb. di Classe 4, Superficie Centiare 35, Reddito Dominicale . 0,19 e Reddito Agrario . 0,16 ubicata nel Comune di Padova (PD), Codice Nazionale G224, il tutto come da Visura Storica numero 529509, eseguita in data 3 Marzo 2003,
63. Foglio 196, Particella 536, Qualità Sem. Arb. di Classe 3, Superficie Are 86, Centiare 75, Reddito Dominicale . 62,38 e Reddito Agrario . 42,56 ubicata nel Comune di Padova (PD), Codice Nazionale G224, il tutto come da Visura Storica numero 529641, eseguita in data 3 Marzo 2003,
64. Foglio 196, Particella 538, Qualità Sem. Arb. di Classe 4, Superficie Ettari 1, Are 37, Centiare 83, Reddito Dominicale . 74,32 e Reddito Agrario . 64,06 ubicata nel Comune di Padova (PD), Codice Nazionale G224, il tutto come da Visura Storica numero 529852, eseguita in data 3 Marzo 2003,
65. Foglio 196, Particella 750, Qualità Sem. Arb. di Classe 3, Superficie Ettari 1, Are 41, Centiare 18, Reddito Dominicale . 101,51 e Reddito Agrario . 69,27 ubicata nel Comune di Padova (PD), Codice Nazionale G224, il tutto come da Visura Storica numero 530017, eseguita in data 3 Marzo 2003,
66. Foglio 197, Particella 101, Qualità Sem. Arb. di Classe 3, Superficie Ettari 4, Are 88, Centiare 11, Reddito Dominicale . 350,97 e Reddito Agrario . 239,48 ubicata nel Comune di Padova (PD), Codice Nazionale G224, il tutto come da Visura Storica numero 538668, eseguita in data 10 Marzo 2003,
67. Foglio 197, Particella 102, Qualità Sem. Arb. di Classe 3, Superficie Are 16, Centiare 89, Reddito Dominicale . 12,14 e Reddito Agrario . 8,29 ubicata nel Comune di Padova (PD), Codice Nazionale G224, il tutto come da Visura numero 539357, eseguita in data 23 Gennaio 2003,
68. Foglio 197, Particella 407, Qualità Sem. Arb. di Classe 3, Superficie Ettari 4, Are 29, Centiare 15, Reddito Dominicale . 308,57 e Reddito Agrario . 210,56 ubicata nel Comune di Padova (PD), Codice Nazionale G224, il tutto come da Visura Storica numero 530181, eseguita in data 3 Marzo 2003,
69. Foglio 197, Particella 501, Qualità Sem. Arb. di Classe 5, Superficie Are 61, Centiare 35, Reddito Dominicale . 20,47 e Reddito Agrario . 23,76 ubicata nel Comune di Padova (PD), Codice Nazionale G224, il tutto come da Visura Storica numero 530284, eseguita in data 3 Marzo 2003,
70. Foglio 197, Particella 520, Qualità Sem. Arb. di Classe 3, Superficie Are 30, Centiare 40, Reddito Dominicale . 21,86 e Reddito Agrario . 14,92 ubicata nel Comune di Padova (PD), Codice Nazionale G224, il tutto come da Visura Storica numero 530398, eseguita in data 3 Marzo 2003,
71. Foglio 197, Particella 524, Qualità Sem. Arb. di Classe 3, Superficie Are 6, Centiare 5, Reddito Dominicale . 4,35 e Reddito Agrario . 2,97 ubicata nel Comune di Padova (PD), Codice Nazionale G224, il tutto come da Visura Storica numero 530516, eseguita in data 3 Marzo 2003,
72. Foglio 198, Particella 14, Qualità Sem. Arb. di Classe 4, Superficie Ettari 1, Are 44, Centiare 42, Reddito Dominicale . 77,87 e Reddito Agrario . 67,13 ubicata nel Comune di Padova (PD), Codice Nazionale G224, il tutto come da Visura numero 539621, eseguita in data 23 Gennaio 2003,
73. Foglio 198, Particella 25, Qualità Sem. Arb. di Classe 3, Superficie Ettari 1, Are 33, Centiare 16, Reddito Dominicale . 95,75 e Reddito Agrario . 65,33 ubicata nel Comune di Padova (PD), Codice Nazionale G224, il tutto come da Visura Storica numero 538729, eseguita in data 10 Marzo 2003,
74. Foglio 198, Particella 64, Qualità Sem. Arb. di Classe 4, Superficie Ettari 3, Are 69, Centiare 78, Reddito Dominicale . 199,38 e Reddito Agrario . 171,88 ubicata nel Comune di Padova (PD), Codice Nazionale G224, il tutto come da Visura numero 539733, eseguita in data 23 Gennaio 2003,

75. Foglio 198, Particella 67, Qualità Sem. Arb. di Classe 6, Superficie Ettari 1, Are 77, Centiare 47, Reddito Dominicale . 36,41 e Reddito Agrario . 50,41 ubicata nel Comune di Padova (PD), Codice Nazionale G224, il tutto come da Visura numero 539784, eseguita in data 23 Gennaio 2003,

76. Foglio 199, Particella 113, Qualità Sem. Arb. di Classe 4, Superficie Ettari 2, Are 11, Centiare 28, Reddito Dominicale . 113,92 e Reddito Agrario . 98,21 ubicata nel Comune di Padova (PD), Codice Nazionale G224, il tutto come da Visura Storica numero 538764, eseguita in data 10 Marzo 2003,

77. Foglio 200, Particella 41, Qualità Sem. Arb. di Classe 6, Superficie Ettari 1, Are 80, Centiare 53, Reddito Dominicale . 37,04 e Reddito Agrario . 51,28 ubicata nel Comune di Padova (PD), Codice Nazionale G224, il tutto come da Visura Storica numero 538812, eseguita in data 10 Marzo 2003,

78. Foglio 202, Particella 125, Qualità Sem. Arb. di Classe 4, Superficie Ettari 4, Are 40, Centiare 0, Reddito Dominicale . 237,24 e Reddito Agrario . 204,52 ubicata nel Comune di Padova (PD), Codice Nazionale G224, il tutto come da Visura numero 540001, eseguita in data 23 Gennaio 2003,

79. Foglio 202, Particella 210, Qualità Sem. di Classe 4, Superficie Are 1, Centiare 0, Reddito Dominicale . 0,54 e Reddito Agrario . 0,46 ubicata nel Comune di Padova (PD), Codice Nazionale G224, il tutto come da Visura numero 540063, eseguita in data 23 Gennaio 2003,

Il tutto a fronte di una superficie complessiva dichiarata pari ad Ettari 108, Are 60, Centiare 60, (corrispondenti a metri quadrati 1.086.060), un Reddito Dominicale di . 6.075,08 ed un Reddito Agrario di . 4.902,90.

Aux fins de satisfaire aux prescriptions legales italiennes le prédit géomètre Marco Giovanni Tarditi de Torino, a délivré un certificat relatif aux limites de propriété des susdites parcelles, lequel certificat, après avoir été signé ne vaurait par les comparants et le notaire soussigné, reste annexe au présent acte avec lequel il sera enregistré.

#### *Origine de propriété*

Les susdites parcelles cadastrales appartenaient à Madame Elda Wollemborg, veuve Corinaldi, née à Padova, le 16 septembre 1896, ayant demeuré en dernier lieu à Torino, et y décédée le 8 juillet 1984.

La succession de feu Madame Wollemborg est échue pour une moitié indivise à sa fille, Madame Lia Corinaldi, et pour l'autre moitié indivise à ses deux petits-enfants, Claudia et Mario de Benedetti, précités, en représentation de leur mère, Madame Isa Corinaldi épouse de Benedetti, cette dernière ayant renoncé purement et simplement à la succession de feu sa mère, Elda Wollemborg, par acte notarié reçu par le notaire Giuseppina Morone de Torino, le 19 novembre 1984, n° 53498 de son répertoire, enregistré à Torino, Atti Pubblici, le 27 novembre 1984, au numéro 59888.

La déclaration de succession de feu Elda Wollemborg a été enregistrée à Torino, le 22 décembre 1984, sous le numéro 10 volume 5659, et transcrite auprès de «la Conservatoria dei Registri Immobiliari» de Padova, le 13 mai 1986, aux numéros 10751/7450.

Les susdites parcelles cadastrales ont été attribués en pleine propriété, aux susdits apporteurs, à chacun pour une moitié indivise, aux termes d'un acte de partage (atto di divisione) reçu par le notaire Giorgio Piovan de Padova (I), le 1<sup>er</sup> février 1985, acte n° 50518/8857 de son répertoire, enregistré à Padova, «Atti Pubblici», le 19 février 1985, n° 2321, transcrit auprès de la «Conservatoria des Registri Immobiliari» de Padova, le 26 février 1985, au numéro 4299/3259.

#### *Evaluation*

Les crédits apports ont fait l'objet d'un rapport établi préalablement aux présentes par le réviseur d'entreprises, MONTBRUN RÉVISION, S.a r.l., ayant son siège social 5, boulevard de la Foire L-2013 Luxembourg en date du 15 avril 2003,

lequel rapport établi conformément à l'article 26-1 de la loi du 10 août 1915, telle que modifiée par la loi du 24 avril 1983, conclut que:

La révision que nous avons effectuée nous permet de conclure comme suit:

Sur base des vérifications effectuées telles que décrites ci-dessus, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la valeur globale des apports qui correspond au moins au nombre et à la valeur nominale des nouvelles actions à émettre en contrepartie, c'est à dire 486.126 actions de EUR 100,- chacune, totalisant EUR 48.612.600.

Le rapport du réviseur, incluant le rapport du géomètre Marco Giovanni Tarditi de Torino, demeurera annexé au présent acte avec lequel il sera soumis à la formalité du timbre et de l'enregistrement.

L'apport prédésigné a eu lieu sous les clauses et conditions suivantes:

1. Les immeubles sont apportés dans l'état où ils se trouvent, actuellement, sans garantie ni répétition de part et d'autre, pour raison, soit de mauvais état des bâtiments, soit de vices même cachés, soit enfin d'erreur dans la désignation ou dans la contenance indiquée, la différence de mesure en plus ou en moins excédât-elle un vingtième.

2. Le nouveau propriétaire jouira des servitudes actives et souffrira les servitudes passives, apparentes ou non apparentes, s'il en existe, sauf à faire valoir les unes et à se défendre des autres à ses risques et périls, sans recours contre la société apporteuse.

3. L'entrée en jouissance aura lieu immédiatement.

4. Les impôts, les contributions et en général toutes les charges et taxes publiques grevant l'immeuble apporté, seront à charge du nouveau propriétaire à partir de l'entrée en jouissance.

5. L'apport est fait sous la garantie légale, quitte et libre de toutes dettes et charges hypothécaires ou privilégiées.

#### *Déclaration des souscripteurs*

Aux fins de satisfaire aux prescriptions legales italiennes, les susdits souscripteurs (apporteurs des susdits immeubles) Mme Claudia de Benedetti et Mr Mario de Benedetti, précités, déclarent, aux sens de la Loi Italienne du 28 février 1985 n. 47 que, en ce qui concerne les terrains apportés il ne sont pas intervenues modifications des réglementations urbanistiques de la commune de Padova par la suite à la date du 21 février 2003, date de la délivrance par le «Settore Pianificazione Urbanistica» de la commune de Padova du «Certificato di Destinazione Urbanistica» qui est joint en original.

Aux fins de satisfaire aux prescriptions légales italiennes, les susdits souscripteurs (apporteurs des susdits immeubles) Mme Claudia de Benedetti et Mr Mario de Benedetti, précités, déclarent en outre renoncer à tous droits d'hypothèque légale leur revenant conformément aux dispositions de l'article 2817 du code civil italien.

*Renonciation*

L'assemblée constate que tous les actionnaires, détenant l'intégralité du capital social de la société, sont présents ou représentés à la présente assemblée, qu'ils ont décidé à l'unanimité l'augmentation de capital par apport autre qu'en numéraire dont question ci-avant, et qu'ils acceptent que l'augmentation soit souscrite par 2 nouveaux actionnaires et soit libérée par ces derniers par un apport autre qu'en numéraire plus amplement renseigné ci-dessus, vu qu'il s'agit d'une augmentation autre qu'en numéraire,

que de plus, les anciens actionnaires, plus amplement renseignés sur la susdite liste de présence, ont, pour autant que de besoin, renoncé à leur droit de souscription préférentiel par rapport à l'augmentation de capital décidée ci-avant,

que ces renoncations resteront annexées au présent acte avec lequel elles seront soumises à la formalité du timbre et de l'enregistrement.

*Deuxième résolution*

L'assemblée générale décide, suite aux résolutions qui précèdent, de modifier le premier alinéa de l'article 5 des statuts, version anglaise et traduction française, aura dorénavant la teneur suivante:

*Version anglaise:*

«The subscribed capital is set at EUR 48,662,600 (forty-eight million six hundred and sixty two thousand six hundred Euro), represented by 486,626 (four hundred and eighty-six thousand six hundred and twenty-six) shares with a par value of EUR 100 (one hundred Euro) per share.»

*Traduction française:*

«Le capital souscrit de la société est fixé à EUR 48.662.600 (quarante-huit millions six cent soixante-deux mille six cents Euros), représenté par 486.626 (quatre cent quatre-vingt-six mille six cent vingt-six) actions d'une valeur nominale de EUR 100 (cent Euro) chacune.»

*Déclaration*

Le notaire soussigné déclare conformément aux dispositions de l'article 32-1 de la loi coordonnée sur les sociétés que les conditions requises pour l'augmentation de capital, telles que contenues à l'article 26, ont été remplies.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter la modification de l'article 5 en langue anglaise, suivi d'une traduction française, et en cas de divergence entre le texte anglais et la traduction française, le texte anglais fera foi.

*Evaluation - Frais*

Le montant des dépenses, frais, rémunérations et charges qui pourraient incomber à la société ou être mis à sa charge, suite à l'augmentation de capital qui précède, est estimé approximativement à EUR 500.000,-.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Président prononce la clôture de l'assemblée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le présent acte ayant été lu en langue française aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom, état et demeure, lesdits comparants ont signé avec Nous, Notaire, le présent acte.

Signé: L. Forget, L. Lazzati, M. Danese, J.-P. Verlaine, J. Delvaux

Enregistré à Luxembourg, le 29 avril 2003, vol. 17CS, fol. 54, case 2. – Reçu 486.126 euros.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

Pour copie conforme, délivrée, sur papier libre, à la demande de la société prénommée, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 mai 2003.

J. Delvaux.

(023846.3/208/663) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mai 2003.

**E. URBAIN, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4031 Esch-sur-Alzette, 31, rue Zénon Bernard.

R. C. Luxembourg B 90.996.

EXTRAIT

Après délibération, l'assemblée prend à l'unanimité des voix la résolution suivante:

Monsieur Marcel Spoden est nommé gérant technique avec effet immédiat et Monsieur Adolfo Spigarelli, gérant administratif.

La société est valablement engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes des deux gérants.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 avril 2003.

E. URBAIN, S.à r.l.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 16 mai 2003, réf. LSO-AE03191. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(023486.3/514/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2003.

**TrizecHahn EUROPE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée,  
(anc. Société Anonyme).**

Registered office: L-1542 Luxembourg, 28, rue Jean-Baptiste Fresez.  
R. C. Luxembourg B 71.480.

In the year two thousand three, on the twenty-eighth of January.

Before Us, Maître Jean-Joseph Wagner, notary, residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

The company TRIZEC HAHN CORPORATION, a company incorporated and existing under the laws of the Province of Ontario, Canada, having its registered office at 181 Bay Street, Suite 3900, Toronto, Ontario, M5J-2T3, Canada, here represented by Mr Olivier Peters, licencié en droit, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given in Toronto, Ontario, Canada, on January 24th, 2003.

The said proxy, initialled *ne varietur* by the appearing person and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party is the sole shareholder of TrizecHahn EUROPE S.A., (hereinafter the «Company») a société anonyme having its registered office at 28, rue Jean-Baptiste Fresez, L-1542 Luxembourg, registered with the trade register in Luxembourg under Section B, number 71.480, incorporated pursuant to a notarial deed on the 13th of August 1999, published in the *Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations*, dated the 17th of November 1999, number 862. The Articles of Incorporation have been amended for the last time pursuant to a deed of the undersigned notary on the 30th of May 2000, published in the *Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations*, number 738, dated the 9th of October, 2000.

The meeting was opened at 2.30. p.m. with Mr Olivier Peters, licencié en droit, residing in Luxembourg, in the chair, who appointed as secretary Ms Sabine Ducroux, maître en droit, residing in Luxembourg.

The meeting elected as scrutineer Mr Charles de Kerchove, licencié en droit, residing in Luxembourg.

The appearing party representing the whole corporate capital requires the notary to act the following resolutions:

*First resolution*

The sole shareholder decides to transform the form of the Company from a société anonyme to a société à responsabilité limitée.

*Second resolution*

The sole shareholder decides to change the par value of the shares from 2.- EUR (two euro) to 26.- EUR (twenty-six euro) and consequently decrease the number of shares so that the share capital is made up of 12,116,671 (twelve million one hundred and sixteen thousand six hundred and seventy-one) shares with a par value of EUR 26.- (twenty-six euro) each, held by the sole shareholder.

*Third resolution*

The sole shareholder decides to modify the Company's articles of incorporation to read as follows:

**«A. Purpose - Duration - Name - Registered office**

**Art. 1** There exists among the current owners of the shares created hereafter and all those who may become partners in future, a private limited company (société à responsabilité limitée) (hereinafter the «Company») which shall be governed by the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended, as well as by the present articles of incorporation.

**Art. 2** The purpose of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies and any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, control and development of its portfolio.

The Company may further guarantee, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company.

The Company may carry out any commercial, industrial or financial activities which it may deem useful in accomplishment of these purposes.

**Art. 3** The Company is incorporated for an unlimited period.

**Art. 4** The Company will assume the name of TrizecHahn EUROPE, S.à r.l.

**Art. 5** The registered office of the Company is established in Luxembourg. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of a general meeting of its partners. Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad.

**B. Share Capital - Shares**

**Art. 6** The Company's share capital is set at EUR 315,033,446.- (three hundred and fifteen million thirty-three thousand four hundred and forty-six euro) represented by 12,116,671 (twelve million one hundred and sixteen thousand six hundred and seventy-one) shares with a par value of EUR 26.- (twenty-six euro) each.

Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings.

**Art. 7** The share capital may be modified at any time by approval of a majority of partners representing three quarters of the share capital at least.

**Art. 8** The Company will recognize only one holder per share. Joint co-owners shall appoint a single representative who shall represent them in front of the Company.

**Art. 9** The Company's shares are freely transferable among partners. Any inter vivos transfer to a new partner is subject to the approval of such transfer given by the other partners in a general meeting, at a majority of three quarters of the share capital.

In the event of death, the shares of the deceased partner may only be transferred to new partners subject to the approval of such transfer given by the other partners in a general meeting, at a majority of three quarters of the share capital. Such approval is, however, not required in case the shares are transferred either to parents, descendants or the surviving spouse.

**Art. 10** The death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of one of the partners will not cause the dissolution of the Company.

**Art. 11** Neither creditors, nor assigns, nor heirs may for any reason affix seals on assets or documents of the Company.

### C. Management

**Art. 12** The Company is managed by one or several managers, who need not be partners.

In dealing with third parties, the manager, or in case of several managers, the board of managers has extensive powers to act in the name of the Company in all circumstances and to authorise all acts and operations consistent with the Company's purpose. The manager(s) is (are) appointed by the sole partner, or as the case may be, the partners, who fix(es) the term of its/ their office. He (they) may be dismissed freely at any time by the sole partner, or as the case may be, the partners.

The Company will be bound in all circumstances by the signature of the sole manager or, if there is more than one, by the individual signature of any manager.

**Art. 13** In case of several managers, the Company is managed by a board of managers which shall choose from among its members a chairman, and may choose from among its members a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a manager, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers.

The board of managers shall meet upon call by the chairman, or any manager, at the place indicated in the notice of meeting, provided that no meeting of the board of managers shall be held in the United Kingdom and any decision reached or resolution passed by the board of managers at any meeting held in the United Kingdom shall be invalid and of no effect.

The chairman shall preside all meetings of the board of managers, but in his absence, the board of managers may appoint another manager as chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers at least twenty-four hours in advance of the date foreseen for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication. A special convocation will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by cable, telegram, telex or facsimile another manager as his proxy. A manager may represent more than one of his colleagues.

Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference-call, videoconference or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

The board of managers can deliberate or act validly only if at least a majority of the managers is present or represented at a meeting of the board of managers and at least a majority of the managers so present or represented is neither resident in the United Kingdom nor participating in such meeting by way of conference call or similar means of communication from a location in the United Kingdom. Decisions shall be taken by a majority of votes of the managers present or represented at such meeting.

The board of managers may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication, to be confirmed in writing. The entirety will form the minutes giving evidence of the resolution.

**Art. 14** The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman or, in his absence, by the vice-chairman, or by two managers. Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman or by two managers or by any person duly appointed to that effect by the board of managers.

**Art. 15** The death or resignation of a manager, for any reason whatsoever, shall not cause the dissolution of the Company.

**Art. 16** The manager(s) do not assume, by reason of its/their position, any personal liability in relation to commitments regularly made by them in the name of the Company. They are authorised agents only and are therefore merely responsible for the execution of their mandate.

**Art. 17** The manager or the board of managers may decide to pay interim dividends on the basis of a statement of accounts prepared by the managers showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realized profits since the end of the last fiscal year, increased by carried

forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established by law or by these articles of incorporation.

**Art. 18** The board of managers may delegate part of its powers to committees consisting of such member or members of the board as it sees fit and may define the powers of such committees, provided that under no circumstances shall a majority of the members of any such committee be persons resident in the United Kingdom.

#### **D. Decisions of the sole partner - Collective decisions of the partners**

**Art. 19** Each partner may participate in collective decisions irrespective of the number of shares which he owns. Each partner is entitled to as many votes as he holds or represents shares.

**Art. 20** Save a higher majority as provided herein, collective decisions are only validly taken in so far as they are adopted by partners owning more than half of the share capital.

The partners may not change the nationality of the Company otherwise than by unanimous consent. Any other amendment of the articles of incorporation requires the approval of a majority of partners representing three quarters of the share capital at least.

**Art. 21** In the case of a sole partner, such partner exercises the powers granted to the general meeting of partners under the provisions of section XII of the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended.

#### **E. Financial year - Annual accounts - Distribution of profits**

**Art. 22** The Company's year commences on the 1st of January and ends on the 31st of December.

**Art. 23** Each year on the 31st of December, the accounts are closed and the managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities. Each partner may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

**Art. 24** Five per cent of the net profit is set aside for the establishment of a statutory reserve, until such reserve amounts to ten per cent of the share capital. The balance may be freely used by the partners.

#### **F. Dissolution - Liquidation**

**Art. 25** In the event of a dissolution of the Company, the Company shall be liquidated by one or more liquidators, who need not be partners, and who are appointed by the general meeting of partners which will determine their powers and fees. Unless otherwise provided, the liquidators shall have the most extensive powers for the realisation of the assets and payment of the liabilities of the Company.

The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities shall be distributed among the partners in proportion to the shares of the Company held by them.

**Art. 26** All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended.»

#### *Fourth resolution*

The following persons are appointed managers of the Company for an undetermined period:

- a) Mr Robert Wickham, executive, residing at 1267 Cleaver Drive, Oakville, Ontario L6J 1 W2, Canada;
- b) Mr James Bradley Unsworth, executive, residing at Pasteurstraat, 11, 1097 ER Amsterdam, The Netherlands;
- c) Ms Nancy Whipp, executive, residing at 9, rue de Bertrange, L-8216 Mamer.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing parties and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the persons appearing, the said persons appearing signed together with the notary the present deed.

#### **Suit la traduction en français du texte qui précède:**

L'an deux mille trois, le vingt-huit janvier.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché du Luxembourg.

A comparu:

La société TRIZEC HAHN CORPORATION, une société constituée et existant sous les lois de la Province de l'Ontario, Canada, ayant son siège social au 181 Bay Street, Suite 3900, Toronto, Ontario, M5J-2T3, Canada, ici représentée par Monsieur Olivier Peters, licencié en droit, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Toronto, Ontario, Canada, le 24 janvier 2003, laquelle restera, après avoir été paraphée ne varietur par la comparante et le notaire, annexée aux présentes pour être soumise avec elles à la formalité de l'enregistrement.

Cette société est l'actionnaire unique de TrizecHahn EUROPE S.A. (la «Société»), société anonyme ayant son siège social au 28, rue Jean-Baptiste Fresez, L-1542 Luxembourg, inscrite auprès du Registre de Commerce à Luxembourg sous le numéro B 71.480, constituée suivant acte notarié en date du 13 août 1999, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 862 du 17 novembre 1999. Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 30 mai 2000, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 738 du 9 octobre 2000.

L'Assemblée est ouverte à 14.30 heures sous la présidence de Monsieur Olivier Peters, licencié en droit, demeurant à Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Mademoiselle Sabine Ducroux, maître en droit, demeurant à Luxembourg.

L'Assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Charles de Kerchove, licencié en droit, demeurant à Luxembourg. Laquelle comparante, représentant l'intégralité du capital social, a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'actionnaire unique décide de transformer la forme de la Société de société anonyme en société à responsabilité limitée.

*Deuxième résolution*

L'associée unique décide de changer la désignation de la valeur nominale des actions, actuellement de 2,- EUR (deux euros), en parts sociales d'une désignation valeur nominale de 26,- EUR (vingt-six euros) et, en conséquence, décide de diminuer le nombre de parts sociales de sorte que le capital social est dorénavant représenté par 12.116.671 (douze millions cent seize mille six cent soixante et onze) parts sociales d'une valeur nominale de 26,- EUR (vingt-six euros) chacune, détenues par l'associée unique.

*Troisième résolution*

L'associée unique décide de changer les statuts de la Société comme suit:

**«A. Objet - Durée - Dénomination - Siège**

**Art. 1<sup>er</sup>** Il existe par les présentes entre les propriétaires actuels des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir par la suite, une société à responsabilité limitée (ci-après la «Société») qui sera régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, ainsi que par les présents statuts.

**Art. 2** La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placements, l'acquisition par achat, souscription ou toute autre manière ainsi que l'aliénation par la vente, échange ou toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces et la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La Société peut également garantir, accorder des prêts à ou assister autrement des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

La Société pourra exercer toutes activités de nature commerciale, industrielle ou financière estimées utiles pour l'accomplissement de ses objets.

**Art. 3** La Société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4** La Société prend la dénomination de TrizecHahn EUROPE, S.à r.l.

**Art. 5** Le siège social est établi à Luxembourg. Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché en vertu d'une décision de l'assemblée générale des associés. La Société peut ouvrir des agences ou succursales dans toutes autres localités du pays ou dans tous autres pays.

**B. Capital social - Parts sociales**

**Art. 6** Le capital social est fixé à la somme de 315.033.446,- EUR (trois cent quinze millions trente-trois mille quatre cent quarante-six euros) représentée par 12.116.671 (douze millions cent seize mille six cent soixante et onze) parts sociales, d'une valeur de 26,- EUR (vingt-six euros) chacune.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

**Art. 7** Le capital social pourra, à tout moment, être modifié moyennant accord de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

**Art. 8** Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

**Art. 9** Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

En cas de décès d'un associé, les parts sociales de ce dernier ne peuvent être transmises à des non-associés que moyennant l'agrément, donné en assemblée générale, des associés représentant les trois quarts des parts appartenant aux associés survivants. Dans ce dernier cas cependant, le consentement n'est pas requis lorsque les parts sont transmises, soit à des ascendants ou descendants, soit au conjoint survivant.

**Art. 10** Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne met pas fin à la Société.

**Art. 11** Les créanciers, ayants droit ou héritiers ne pourront, pour quelque motif que ce soit, apposer des scellés sur les biens et documents de la Société.

**C. Gérance**

**Art. 12** La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, qui n'ont pas besoin d'être associés.

Vis-à-vis des tiers, le gérant ou, dans le cas où il y a plusieurs gérants, le conseil de gérance a les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour faire autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet. Le ou les gérants sont nommés par l'associé unique ou, le cas échéant, par les associés, fixant la durée de leur mandat. Il(s) est(sont) librement et à tout moment révocable(s) par l'associé unique ou, selon le cas, les associés.

La Société est engagée en toutes circonstances, par la signature du gérant unique ou, lorsqu'ils sont plusieurs, par la signature individuelle d'un des gérants.

**Art. 13** Lorsqu'il y a plusieurs gérants, la Société est gérée par un conseil de gérance qui choisira parmi ses membres un président et pourra choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire, qui n'a pas besoin d'être gérant, et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance.

Le conseil de gérance se réunira sur convocation du président ou de tout gérant, au lieu indiqué dans l'avis de convocation étant entendu qu'aucune réunion du conseil de gérance ne pourra être tenue au Royaume-Uni et que toute décision ou résolution passées par le conseil de gérance à toute réunion au Royaume-Uni ne sera pas valable et sera sans effet.

Le président présidera toutes les réunions du conseil de gérance; en son absence le conseil de gérance pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette réunion un autre gérant pour assumer la présidence pro tempore de ces réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les gérants au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque gérant par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil de gérance se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Tout gérant pourra se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie un autre gérant comme son mandataire. Un gérant peut représenter plusieurs de ses collègues.

Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, par vidéoconférence ou par d'autres moyens de communication similaires où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les unes les autres. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

Le conseil de gérance ne pourra délibérer ou agir valablement que si la majorité au moins des gérants est présente ou représentée à la réunion du conseil de gérance et que si la majorité des gérants ainsi présents ou représentés ne sont pas des résidents du Royaume-Uni et ne participent pas à une telle réunion par conférence téléphonique ou d'autres moyens de communication similaires à partir d'un endroit au Royaume-Uni. Les décisions sont prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à cette réunion.

Le conseil de gérance pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire, à confirmer par écrit, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

**Art. 14** Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil de gérance seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux gérants. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux gérants ou par toute personne dûment mandatée à cet effet par le conseil de gérance.

**Art. 15** Le décès d'un gérant ou sa démission, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la Société.

**Art. 16** Le ou les gérant(s) ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

**Art. 17** Le gérant ou le conseil de gérance peut décider de payer des acomptes sur dividendes sur base d'un état comptable préparé par les gérants duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice fiscal augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu d'une obligation légale ou statutaire.

**Art. 18** Le conseil de gérance pourra déléguer une partie de ses pouvoirs à des comités composés d'un ou de plusieurs membres du conseil de gérance et pourra définir les pouvoirs de ces comités, pourvu qu'en aucun cas la majorité des membres d'un tel comité ne seront des résidents du Royaume-Uni.

#### **D. Décisions de l'associé unique - Décisions collectives des associés**

**Art. 19** Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartient. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente.

**Art. 20** Sous réserve d'un quorum plus important prévu par les statuts, les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les associés ne peuvent, si ce n'est à l'unanimité, changer la nationalité de la Société. Toutes autres modifications des statuts sont décidées à la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

**Art. 21** Dans le cas d'un associé unique, celui-ci exercera les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés par les dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

#### **E. Année sociale - Bilan - Répartition**

**Art. 22** L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

**Art. 23** Chaque année, au trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérant(s) dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société. Tout associé peut prendre communication au siège social de l'inventaire et du bilan.

**Art. 24** Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent du capital social. Le solde est à la libre disposition de l'assemblée générale.

#### F. Dissolution - Liquidation

**Art. 25** En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateur(s), associé(s) ou non, nommé(s) par l'assemblée des associés qui fixera leurs pouvoirs et leurs émoluments. Sauf décision contraire le ou les liquidateur(s) auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

L'actif, après déduction du passif, sera partagé entre les associés en proportion des parts sociales détenues dans la Société.

**Art. 26** Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.»

#### Quatrième résolution

Sont nommés gérants de la Société pour une période indéterminée:

a) Monsieur Robert Wickham, administrateur de sociétés, demeurant à 1267 Cleaver Drive, Oakville, Ontario L6J 1 W 2, Canada;

b) Monsieur James Bradley Unsworth, administrateur de sociétés, demeurant à Pasteurstraat 11, 1097 ER Amsterdam, Pays-Bas;

c) Madame Nancy Whipp, administrateur de sociétés, demeurant au 9, rue de Bertrange, L-8216 Mamer.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur la demande de la comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur la demande de la même comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, les membres du bureau ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: O. Peters, S. Ducroux, C. De Kerchove, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 31 janvier 2003, vol. 875, fol. 3, case 11. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 3 avril 2003.

J.-J. Wagner.

(023317.3/239/337) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2003.

#### **TrizecHahn EUROPE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Registered office: L-1542 Luxembourg, 28, rue Jean-Baptiste Fresez.

R. C. Luxembourg B 71.480.

In the year two thousand three, on the twenty-ninth of January.

Before Us, Maître Jean-Joseph Wagner, notary, residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg,

There appeared:

The company TRIZEC HAHN CORPORATION, a company incorporated and existing under the laws of the Province of Ontario, Canada, having its registered office at 181 Bay Street, Suite 3900, Toronto, Ontario, M5J-2T3, Canada, here represented by Mr Olivier Peters, licencié en droit, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given in Toronto (Canada), on January, 24th, 2003. The said proxy, initialled ne varietur by the appearing person and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party is the sole partner of TrizecHahn EUROPE, S.à r.l., (hereinafter the «Company») a société à responsabilité limitée having its registered office at 28, rue Jean-Baptiste Fresez, L-1542 Luxembourg, registered with the trade register in Luxembourg under Section B, number 71.480, incorporated pursuant to a notarial deed on the 13th of August 1999, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, dated the 17th of November 1999, number 862. The Articles of Incorporation have been amended for the last time pursuant to a deed of the undersigned notary on the 28th of January 2003, not yet published in the Mémorial.

The appearing party representing the whole corporate capital requires the notary to act the following resolutions:

#### First resolution

The sole partner decides to increase the share capital by an amount of 26.- EUR (twenty-six euro) so as to raise it from 315,033,446.- EUR (three hundred and fifteen million thirty-three thousand four hundred and forty-six euro) up to 315,033,472.- EUR (three hundred and fifteen million thirty-three thousand four hundred and seventy-two euro) by the issue of 1 (one) share, having a par value of 26.- EUR (twenty-six euro).

The new share has been subscribed by TRIZEC HAHN CORPORATION, prequalified, at the price of 114,639,976.- EUR (one hundred and fourteen million six hundred and thirty-nine thousand nine hundred and seventy-six euro).

The share subscribed has been paid up by a contribution in kind consisting of 261 (two hundred and sixty-one) shares (i.e. 100% of the share capital) of TrizecHahn DEVELOPMENTS (GIBALTAR) LIMITED, a company incorporated and existing under the laws of Gibraltar, having its registered office at 57/63 Line Wall Road, Gibraltar.

The proof of the existence and of the value of the contribution have been produced to the undersigned notary.

All the conditions as set forth by Article 4-2 of the law of December 29, 1971, as amended, are met in order to exempt the above contribution from the capital contribution duty.

The total contribution of 114,639,976.- EUR (one hundred and fourteen million six hundred and thirty-nine thousand nine hundred and seventy-six euro) by TRIZEC HAHN CORPORATION consists in 26.- EUR (twenty-six euro) for the capital and 114,639,950.- EUR (one hundred and fourteen million six hundred and thirty-nine thousand nine hundred and fifty euro) for the issue premium.

#### *Second resolution*

As a consequence of such increase of capital, article 6 of the Articles of Incorporation is amended and now reads as follows:

«**Art. 6** The Company's share capital is set at 315,033,472.- EUR (three hundred and fifteen million thirty-three thousand four hundred and seventy-two euro) represented by 12,116,672 (twelve million one hundred and sixteen thousand six hundred and seventy-two) shares with a par value of EUR 26.- (twenty-six euro) each.

Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings.»

#### *Costs and Expenses*

The costs, expenses, remuneration or charges of any form whatsoever incumbent to the company and charged to it by reason of the present deed are assessed to 7,000.- EUR.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the person appearing known to the notary by his name, first name, civil status and residence, this person signed together with the notary the present deed.

#### **Suit la traduction en français du texte qui précède:**

L'an deux mille trois, le vingt-neuf janvier.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché du Luxembourg.

A comparu:

La société TRIZEC HAHN CORPORATION, une société constituée et existant sous les lois de la Province de l'Ontario, Canada, ayant son siège social au 181 Bay Street, Suite 3900, Toronto, Ontario, M5J-2T3, Canada, ici représentée par Monsieur Olivier Peters, licencié en droit, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Toronto (Canada) le 24 janvier 2003, laquelle restera, après avoir été paraphée ne varietur par la comparante et le notaire, annexée aux présentes pour être soumise avec elles à la formalité de l'enregistrement.

Cette société est l'associée unique de TrizecHahn EUROPE, S.à r.l. (la «Société»), société à responsabilité limitée ayant son siège social au 28, rue Jean-Baptiste Fresez, L-1542, Luxembourg, inscrite auprès du Registre de Commerce à Luxembourg sous le numéro B 71.480, constituée suivant acte notarié en date du 13 août 1999, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 862 du 17 novembre 1999. Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 28 janvier 2003, pas encore publié au Mémorial.

Laquelle comparante, représentant l'intégralité du capital social, a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'associée unique décide d'augmenter le capital social à concurrence de 26.- EUR (vingt-six euros) pour le porter de son montant actuel de 315.033.446.- EUR (trois cent quinze millions trente-trois mille quatre cent quarante-six euros) jusqu'à 315.033.472.- EUR (trois cent quinze millions trente-trois mille quatre cent soixante-douze euros) par l'émission d'1 (une) part sociale d'une valeur de 26.- EUR (vingt-six euros).

La part sociale nouvelle a été souscrite par la société TRIZEC HAHN CORPORATION, prénommée, au prix de 114.639.976.- EUR (cent quatorze millions six cent trente-neuf mille neuf cent soixante-seize euros).

La part sociale ainsi souscrite a été payée par un apport en nature consistant en 261 (deux cent soixante et une) actions (c.à.d. 100% du capital social) de la société TrizecHahn DEVELOPMENTS (GIBRALTAR) LIMITED, une société constituée et régie selon les lois de Gibraltar, ayant son siège social à 57/63 Line Wall Road, Gibraltar.

Les documents justificatifs de la souscription ont été présentés au notaire soussigné.

Toutes les conditions prévues par l'article 4-2 de la loi du 29 décembre 1971, telle que modifiée, ont été respectées afin d'exempter l'apport susmentionné du droit d'apport.

L'apport total de 114.639.976.- EUR (cent quatorze millions six cent trente-neuf mille neuf cent soixante-seize euros) de TRIZEC HAHN CORPORATION consiste en 26.- EUR (vingt-six euros) pour le capital et en 114.639.950.- EUR (cent quatorze millions six cent trente-neuf mille neuf cent cinquante euros) à titre de prime d'émission.

#### *Deuxième résolution*

A la suite de l'augmentation de capital ainsi réalisée, l'article 6 des statuts de la Société est modifiée et aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 6** Le capital social est fixé à la somme de 315.033.472.- EUR (trois cent quinze millions trente-trois mille quatre cent soixante-douze euros) représentée par 12.116.672 (douze millions cent seize mille six cent soixante-douze) parts sociales, d'une valeur de 26.- EUR (vingt-six euros) chacune.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.»

*Frais et Dépenses*

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge en raison des présentes, sont estimés à 7.000,- EUR.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande de la comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de la même comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, la version anglaise fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, ladite comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: O. Peters, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 3 février 2003, vol. 875, fol. 8, case 9. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Delvaux, le 3 avril 2003.

J.-J. Wagner.

(023318.3/239/108) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2003.

**TrizecHahn EUROPE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1542 Luxembourg, 28, rue Jean-Baptiste Fresez.

R. C. Luxembourg B 71.480.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 3 avril 2003.

J.-J. Wagner.

(023319.3/239/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2003.

**CA. P. EQ. PARTNERS VI & CIE S.C.A., Société en commandite par actions.**

Registered office: L-2320 Luxembourg, 43, boulevard de la Pétrusse.

STATUTES

In the year two thousand three, on the ninth of April.

Before Us, Maître Gérard Lecuit, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

1.- CA.P.EQ. PARTNERS VI, S.à r.l., a «société à responsabilité limitée» governed by the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, having its registered office in L-2320 Luxembourg, 43, Bd. de la Pétrusse, here represented by Mrs. Maud Martin, private employee, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given in Luxembourg, on April 9, 2003.

2.- CIMINO & ASSOCIATI PRIVATE EQUITY S.p.A., a company governed by the laws of Italy, having its registered office in Corso Matteotti 9, I-20121 Milan, here represented by Mrs. Maud Martin, prenamed, by virtue of a proxy given in Milan, on April 9, 2003.

The aforesaid proxies, after being signed ne varietur by the appearing person and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing person, acting in his above stated capacities, has requested the undersigned notary to draw up the following articles of incorporation of a Company which the prenamed parties declared to organize among themselves:

**Art. 1. Form.**

There is hereby established among the subscribers, CA.P.EQ. PARTNERS VI, S.à r.l., a «société à responsabilité limitée», organized and existing under the laws of Luxembourg, as associé commandité (hereinafter referred to as the «General Partner») and the other subscriber, CIMINO & ASSOCIATI PRIVATE EQUITY S.p.A., a company existing under the laws of Italy, as associé commanditaire, and all those who may become holders of shares hereafter, a société en commandite par actions, under the firm (raison sociale) of:

CA.P.EQ. PARTNERS VI & Cie S.C.A. (hereinafter referred to as the «Company»).

**Art. 2. Duration.**

The Company is formed for an unlimited period of time.

**Art. 3. Objects and Purposes.**

The purposes for which the company is formed are all transactions pertaining directly or indirectly to the taking of participating interests in any enterprises in whatever form, to the administration, the management, the control and the development of these participating interests.

It may particularly use its funds for the setting-up, the management, the development and the disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, participate in the creation, the development and the control of any enterprise, to acquire by way of investment, subscription, underwriting or by option to purchase and any other way whatever, securities and patents, to realize them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, have developed

these securities and patents, grant to the companies in which it has participating interests any support, loans, advances or guarantees.

The company may also undertake any commercial, industrial and financial transactions, which it might deem useful for the accomplishment of its purpose.

**Art. 4. Registered Office.**

The registered office of the Company is established in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg. Branches or other offices may be established either in or outside the Grand-Duchy of Luxembourg by decision of the General Partner. Should extraordinary developments or events of a political, economic or social nature, which might interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communication between such office and persons outside the Grand-Duchy of Luxembourg, occur or be imminent, the registered office may be transferred temporarily to a location outside the Grand-Duchy of Luxembourg by decision of the General Partner or by declaration of a person duly authorised by the General Partner for such purpose until the complete cessation of such abnormal circumstances. Such temporary measures shall, however, have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, shall remain a Luxembourg corporation.

**Art. 5. Share Capital.**

The Company has an issued share capital of thirty-one thousand euros (31,000.- EUR) divided into twenty-four thousand eight hundred (24,800) shares having a par value of one euro twenty-five cent (1.25 EUR) each, (hereinafter referred to as the «Shares»).

**Art. 6. Premium Reserve.**

Any issuance premium paid to the Company over and above the par value of Shares shall be transferred to an extraordinary reserve (hereinafter referred to as the «Premium Reserve»).

**Art. 7. Form of the Shares.**

The Shares shall be registered exclusively. A register of shareholders shall be kept in the registered office of the Company by the General Partner. Said register shall contain the name of each shareholder, its address, the number of Shares it holds, the amount paid up for each of these Shares as well as the transfers of Shares and the dates of such transfers. All transfer of shares, either by assignment, pledge or otherwise, to the existing shareholders or to new shareholders, requests in every case the unanimous assent of all the shareholders. Any shareholder may, at any time, change his address as entered in the register of shareholders by means of written notice to the Company at its registered office or at such other address as may be set by the General Partner from time to time.

**Art. 8. Liability of the Shareholders and of the General Partner.**

The General Partner (commandité) shall be liable indefinitely for all liabilities which cannot be met out of the assets of the Company. The other shareholders (commanditaires) shall refrain from acting on behalf of the Company in any manner or capacity other than by exercising their rights as shareholders in General Meetings and shall only be liable for payment to the Company of the par value and issue premium on each Share they subscribe for. In particular, commanditaires shall not be obligated for the debts, liabilities and obligations of the Company or of any other shareholder.

**Art. 9. Voting Rights.**

Each Share carries one vote at all General Meetings.

**Art. 10. General Meetings.**

Any regularly constituted meeting of the shareholders shall represent the entire body of the shareholders of the Company and shall have the broadest power to approve or ratify acts relating to the operations of the Company, provided that no resolution shall be validly passed unless approved by the General Partner.

**Art. 11. Time and Tenue of Meetings.**

The annual ordinary general meeting of the shareholders (hereinafter referred to as the «Annual Meeting») shall be held in accordance with Luxembourg law at the registered office of the Company in the City of Luxembourg, or at such other place in the Grand-Duchy of Luxembourg as may be specified in the notice of meeting, on the tenth day of December of each year at 5.30 p.m. If such day is not a bank business day, the Annual Meeting shall be held on the next following bank business day. The Annual Meeting may be held outside of the Grand-Duchy of Luxembourg if, in the absolute and final judgment of the General Partner, exceptional circumstances so require. Other General Meetings may be held at such place and times as may be specified in the respective notices of meeting.

**Art. 12. Conduct of Meetings.**

All General Meetings shall be presided over by the General Partner. Except as otherwise required by law or as otherwise provided herein, resolutions at General Meetings will be passed by a simple majority of those present and voting, irrespective of the number of Shares held by those present or represented at the meeting. The General Partner may determine all other conditions that must be fulfilled by the shareholders to take part in any General Meeting. Any shareholder may be represented and vote at any General Meeting by a proxy or proxies (who need not be a shareholder) appointed by an instrument in writing, with or without power of substitution.

**Art. 13. Notice of Meetings.**

The shareholders will meet upon call by the General Partner, pursuant to notice setting forth the agenda and sent by registered letter at least eight days prior to the meeting to each Shareholder at the address in the Register of the shareholders, provided that this requirement may be waived by all the shareholders present or represented at the meeting.

**Art. 14. Management of the Company.**

The Company shall be managed by the General Partner.

**Art. 15. Powers of the General Partner.**

The General Partner has the broadest power to perform all acts which are necessary or useful in order to achieve the Company's object and purposes in the name and on behalf of the Company and to determine the corporate policy and the course of conduct of the management and business affairs of the Company, including but not limited to the power to determine investment policies, conclude all types of contracts, transfer funds or assets belonging to the Company and fix the terms and conditions thereof, and take any and all acts necessary to the execution and fulfilment of all enterprises or operations which affect the Company. All acts which are not reserved by law and by these Articles to the General Meeting or to the Supervisory Board shall be within the competence of the General Partner.

The General Partner may sub-delegate his powers for specific tasks to one or several ad hoc agents.

The General Partner will determine the agent(s)' responsibilities and his/their remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his/their agency.

**Art. 16. Remuneration of the General Partner.**

The General Partner will be compensated according to the value and the nature of the services provided.

**Art. 17. Indemnity to the General Partner.**

(a) The Company shall, to the fullest extent permitted by applicable law, indemnify and hold harmless the General Partner against any loss, claim, damage or liability to which it may become subject in connection with any matter (whether criminal or civil) arising out of or related to the Company's business or affairs, except to the extent any such loss, claim, damage or liability is primarily attributable to the General Partner's negligence, bad faith, fraud, wilful misconduct or wilful breach of its duties.

If the General Partner becomes involved in any capacity in any action, proceeding or investigation in connection with any matter arising out of or related to the Company's business or affairs, the Company will periodically reimburse the General Partner for its legal and other similar expenses (including the cost of any investigation, preparation and defense) incurred in connection therewith; provided that no such reimbursement shall be made, and any such payment made shall be refunded, if the General Partner is not entitled to be indemnified by the Company in connection with such action, proceeding or investigation as provided in any exception contained in the immediately preceding sentence.

(b) Notwithstanding anything else contained in these Articles, the reimbursement, indemnity and contribution obligation of the Company under this Section 18 shall:

(i) be in addition to any liability which the Company may otherwise have;

(ii) extend upon the same terms and conditions (but only to the extent any losses, claims, damages or liabilities, relate to the business or affairs of the Company or Ownership Interests or issuers of Ownership Interests or any affiliate thereof to (x) the directors, officers, employees, and Affiliates of the General Partner, and the directors, officers and employees of such Affiliates, and (y), in the General Partner's sole discretion, the agents of the General Partner and the directors, officers or employees thereof;

(iii) be binding upon and endure to the benefit of any successors, assigns, heirs and personal representatives of the General Partner and any such persons;

(iv) be reduced and, if applicable, refunded by the amount of any insurance or other payments from third parties, including, without limitation, the Company, in respect of an indemnifiable claim hereunder.

(c) All amounts owing in respect of persons specified in Section 18(b) (ii) hereof shall be paid by the Company to the General Partner which shall receive the same for the benefit of such persons.

(d) The Company may, if the General Partner so determines, purchase and maintain insurance at reasonable premiums (or reimburse the General Partner or its affiliates therefore) on behalf of any director, officer or employee of the General Partner or any of its affiliates or any of their respective directors, officers or employees (or, at the General Partner's sole discretion, agents thereof, directors, officers, employees and affiliates of such agents and directors, officers and employees of such affiliates), against any liability asserted against such person or incurred by such person in such capacity, or arising from such person's status as such, whether or not the General Partner would have the power to indemnify such person against such liability under any applicable law.

**Art. 18. Signatories.**

The Company will be bound by the sole signature of the General Partner or by the individual or joint signatures as the General Partner shall determine, of such other persons to whom authority may have been delegated by the General Partner.

**Art. 19. Conflict of interests**

No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that the General Partner (Manager) or any one or more of its officers or of the officers of the Company or of the members of the Supervisory Board has a personal interest in, or is a manager, director, member, officer or employee of such other company or firm. The General Partner or member of the Supervisory Board or officer of the General Partner or of the Company who serves as a manager, director, member, officer or employee of any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other company or firm, be prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

**Art. 20. Supervisory Board.**

The affairs of the Company and its financial situation including particularly its books and accounts shall be supervised by a supervisory board of at least three members (herein referred to as the «Supervisory Board»). The Supervisory Board may be consulted by the General Partner on such matters as the General Partner may determine and may au-

thorize any actions of the General Partner that may, pursuant to law or regulations or under the Articles of the Company exceed the powers of the General Partner.

The Supervisory Board shall be convened by its Chairman. Written notice (including cable, telegram, telex, telefax, or other electronic means of transmission) of any meeting of the Supervisory Board shall be given to all members of the Supervisory Board at least twenty-four (24) hours in advance of the hour set for such meeting, except in circumstances of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the notice of meeting. This notice may be waived by the consent in writing (including cable, telegram, telex, telefax, or other electronic means of transmission) of each member. Separate notice shall not be required for individual meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by resolution of the Supervisory Board.

Any member may act at any meeting of the Supervisory Board by appointing in writing (including cable or telegram, telex, telefax, or other electronic means of transmission) another member as his proxy. The Supervisory Board may only deliberate or act validly if at least a majority of its members are present or represented.

Resolutions shall be approved if taken by a majority of the votes of the members present or represented at such meeting. A meeting may be held by telephone conference or similar means of communication and minutes shall be drawn up to record the results of resolutions adopted by telephone conference or similar means of communication. Resolutions may also be taken by one or several written instruments signed by all the members.

The Supervisory Board shall be elected by the Annual Meeting for a period ending at the date of the next Annual Meeting at which their successor is elected.

In addition, the General Meeting may appoint one or more accountants who shall assist the Supervisory Board in the fulfilment of its duties.

**Art. 21. Minutes of the Supervisory Board.**

The minutes of any meeting of the Supervisory Board shall be signed by its chairman or, in his absence, by the chairman pro tempore who presided over such meeting. Copies or extracts of such minutes capable of being produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman or by two members.

**Art. 22. Accounting Year, Accounts.**

The accounting year of the Company shall begin on the first of July of each year and shall terminate on the 30th of June the following year. The accounts of the Company shall be expressed in EUR. The General Partner shall prepare the financial statements of the Company in respect of each financial year. Financial statements shall be drawn up in accordance with generally accepted accounting principles and the provisions of Luxembourg law.

**Art. 23. Premium Reserve.**

The amounts standing to the credit of the Premium Reserve (subject to any deduction there from which may have been made in respect of losses of the Company) may be distributed to the shareholders by resolution of the General Meeting. At each Annual Meeting, all amounts standing to the credit of the Premium Reserve shall be distributed to the shareholders, in proportion to their respective shareholding, to the extent of the amount of cash available to the Company, provided that the General Meeting may always upon proposal of the General Partner decide to set aside any portion of such amount of cash to cover potential liabilities of the Company. The General Partner may convene a General Meeting at any other time having for agenda the distribution of all or part of the amount standing to the credit of the Premium Reserve.

**Art. 24. Legal Reserves and Allocation of Profits.**

From the annual net profits of the Company shall be deducted five per cent, to be appropriated to the legal reserve. This deduction shall cease to be mandatory when the amount of the legal reserve fund has reached one tenth of the subscribed share capital. The balance of the annual net profits shall be distributed as divided among the shareholders, in proportion to the number of shares they hold respectively, within one month following the date of the Annual Meeting, to the extent of the amount of cash available to the Company after compliance with Article 23 above, unless the Annual Meeting shall decide upon proposal by the General Partner to allocate all or part of such profits to the creation or maintenance of reserve funds or to provisions to cover potential liabilities of the Company. The General Meeting may upon proposal by the General Partner decide to pay interim dividends. The General Partner may decide to make payments on account of dividend.

**Art. 25. Liquidation.**

In the event of a dissolution of the Company, liquidation shall be carried out by one liquidator (if a legal entity) or one or more liquidators (if physical persons) named by the General Meeting effecting such dissolution upon proposal by the General Partner. Such meeting shall determine their powers and their remuneration.

**Art. 26. Distributions in Kind.**

Liquidation dividends and dividends may be distributed in kind, provided that the equality among shareholders is observed.

**Art. 27. Amendment of the Articles.**

These Articles of incorporation may be amended from time to time, upon approval of the General Partner, by the General Meeting, subject to the following quorum and voting requirements. Any extraordinary General Meeting shall not be validly constituted and competent to deliberate on any amendment to the Articles of Incorporation, unless a quorum equal to at least one half of the total number of issued and outstanding shares is present or represented at such meeting. If such quorum is not present at any such meeting, a new General Meeting may be convened by the General Partner by fifteen (15) days advance notice sent by registered mail to each shareholder. The convening notice shall reproduce the agenda and indicate the date and the result of the preceding meeting. Such new meeting shall be validly constituted and competent to deliberate on all amendments regardless of the number of Shares present or represented

at such meeting. In both meetings, resolutions must be carried by at least two thirds of the votes of shareholders present or represented.

**Art. 28. Laws Applicable.**

All matters not governed by these Articles of Incorporation shall be determined in accordance with the law of August tenth, nineteen hundred and fifteen on commercial companies as amended.

*Statement*

The undersigned notary states that the conditions provided for in Article 26 of the law of August tenth, nineteen hundred and fifteen on commercial companies, as amended, have been observed.

*Subscription and payment*

The articles of incorporation of the Company having thus been drawn up by the appearing parties, these parties have subscribed for the number of shares and have paid in cash the amounts mentioned hereafter:

Shareholders	Subscribed capital EUR	Number of shares	Paid-in capital EUR
1) CA. P. EQ. PARTNERS VI, S.à r.l. prementionné	1.25	1	1.25
2) CIMINO ASSOCIATI PRIVATE EQUITY S.p.A..	30,998.75	24,799	30,998.75
Total . . . . .	31,000.-	24,800.-	31,000.-

Proof of all such payments has been given to the undersigned notary who states that the conditions provided for in article 26 of the law of August tenth, nineteen hundred and fifteen, as amended, have been observed.

*Transitional dispositions*

- 1.- The first financial year shall begin on the day of the incorporation and shall end on the 30th June 2003.
- 2.- The first annual general meeting shall be held in 2003.

*Expenses, Valuation*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatever, which fall to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately two thousand euros (2,000.- EUR).

*Extraordinary general meeting*

The above-named persons, representing the entire subscribed capital and considering themselves as duly convened, have immediately proceeded to hold an extraordinary general meeting.

Having first verified that it was regularly constituted they have passed the following resolutions by unanimous vote:

I) The following have been elected as members of the Supervisory Board until the annual meeting of shareholders approving the financial statements for the year ending on June 30, 2003.

1.- Mr Vincent Alphonse Charles Goy, company director, born at Dudelange, on June 16, 1955, residing in L-2320 Luxembourg, 43, boulevard de la Pétrusse,

2.- Mr Vincent Dogs, company director, born at Dudelange, on April 25, 1964, residing in L-1511 Luxembourg, 119, avenue de la Faiencerie,

3.- INTERAUDIT, S.à r.l., having its registered office in L- 1511 Luxembourg, 119, avenue de la Faiencerie, R.C. Luxembourg B 29.501.

II) The registered office of the Company is fixed at L-2320 Luxembourg, 43, boulevard de la Pétrusse.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, she signed together with the notary the present deed.

**Suit la version française du texte qui précède:**

L'an deux mille trois, le neuf avril.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1.- CA.P.EQ. PARTNERS VI, S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, avec siège social à L-2320 Luxembourg, 43, Boulevard de la Pétrusse,

ici représentée par Madame Maud Martin, employée privée, demeurant à Luxembourg,

en vertu d'une procuration lui donnée à Luxembourg, le 9 avril 2003

2.- CIMINO & ASSOCIATI PRIVATE EQUITY S.p.A., une société régie par les lois italiennes, établie et ayant son siège social à Corso Matteotti 9, I-20121 Milan,

ici représentée par Madame Maud Martin, prénommée,

en vertu d'une procuration lui donnée à Milan, le 9 avril 2003

Les prédites procurations, après avoir été signées ne varietur par la personne comparante et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être formalisées avec lui.

Laquelle personne comparante, agissant comme il est dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit, les statuts d'une société en commandite par actions que les parties prémentionnées déclarent constituer entre elles.

**Art. 1<sup>er</sup>. Forme.**

Il est établi entre CA.P.EQ. PARTNERS VI, S.à r.l., une société à responsabilité limitée, existant sous le droit luxembourgeois, en tant qu'actionnaire commandité (ci-après désigné «l'Actionnaire Commandité»), et CIMINO & ASSO-CIATI PRIVATE EQUITY S.p.A., une société existant sous le droit italien, en tant qu'actionnaire commanditaire (ci-après désigné «l'Actionnaire Commanditaire») et tous ceux qui pourraient devenir actionnaires par la suite, une société en commandite par actions, qui existera sous la dénomination de:

CA.P.EQ. PARTNERS VI & Cie S.C.A. (ci-après désignée la «Société»).

**Art. 2. Durée.**

La Société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 3. Objet social.**

Les objets pour lesquels la société est constituée sont toutes transactions se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations dans toutes sociétés, quelle que soit leur forme, l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle peut notamment employer ses fonds pour l'établissement, la gestion, le développement et la disposition d'un portefeuille comprenant des valeurs et brevets, de quelque origine qu'ils soient, participer à la création, le développement et le contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'investissement, souscription, soumission ou par faculté d'acquérir et par tout autre moyen, des valeurs et brevets, de les réaliser par voie de vente, transfert, échange ou autrement, développer ces valeurs et brevets, consentir à la société dans laquelle elle détient des intérêts tous soutiens, emprunts, avances et garanties.

La société peut également entreprendre toutes transactions commerciales, industrielles et financières, qu'elle jugera nécessaires pour l'accomplissement de son objet.

**Art. 4. Siège social.**

Le siège social de la Société est établi à Luxembourg au Grand-Duché de Luxembourg. Des succursales ou autres bureaux pourront être établis soit au Grand-Duché, soit à l'étranger par décision de l'Actionnaire Commandité. Au cas où des événements exceptionnels d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée du siège social avec les personnes ou des entreprises se trouvant en dehors du Grand-Duché, se produiraient ou seraient imminents, l'Actionnaire Commandité ou toute autre personne dûment autorisée par l'Actionnaire Commandité à cet effet, pourra décider de transférer provisoirement le siège social à un endroit situé en dehors du Grand-Duché, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures temporaires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société qui, en dépit de ce transfert temporaire du siège social, demeurera luxembourgeoise.

**Art. 5. Capital social.**

Le capital social souscrit de la Société est fixé à trente et un mille euros (31.000,- EUR) divisé en vingt-quatre mille huit cents (24.800) actions d'une valeur nominale de un euro vingt-cinq centimes (1,25 EUR) chacune.

**Art. 6. Prime.**

Le montant de toute prime d'émission payée à la Société au-delà de la valeur nominale des actions sera affecté à un compte de réserve extraordinaire (ci-après dénommé le «Compte de Réserve de Prime»).

**Art. 7. Forme des actions.**

Les actions ne pourront être que nominatives. Un registre des actionnaires sera tenu au siège social de la Société par l'Actionnaire Commandité. Les nom et adresse de chaque actionnaire, le nombre d'actions qu'il détient, le montant versé pour chacune de ces actions seront mentionnés sur le registre des actionnaires ainsi que les transferts d'actions et la date de chaque transfert. Tout transfert d'actions, que ce soit par cession, nantissement ou autrement, à des actionnaires existants et/ou à des nouveaux actionnaires requiert dans tous les cas le consentement unanime de tous les actionnaires. Tout actionnaire pourra à tout moment faire modifier son adresse figurant dans le Registre des Actionnaires par notification écrite à la Société, à son siège social ou à toute autre adresse indiquée par l'Actionnaire Commandité.

**Art. 8. Responsabilité des Actionnaires et de l'Actionnaire Commandité.**

L'Actionnaire Commandité sera indéfiniment responsable pour tous les engagements qui ne pourraient pas être remplis avec les actifs de la Société. Les autres actionnaires (les «Actionnaires Commanditaires») devront s'abstenir d'agir au nom de la Société, de quelque manière ou en quelque qualité que ce soit, en dehors de l'exercice de leurs droits en tant qu'actionnaires aux Assemblées Générales et ne seront responsables que du paiement à la Société de la valeur nominale et de la prime d'émission afférente à chacune des parts qu'ils ont souscrites. En particulier, les Actionnaires Commanditaires ne seront pas responsables des dettes, engagements et obligations de la Société ou de toute autre actionnaire.

**Art. 9. Droits de vote.**

Chaque part donne droit à une voix à toutes les Assemblées Générales.

**Art. 10. Assemblées Générales.**

Toute assemblée d'actionnaires régulièrement constituée représentera la totalité des actionnaires de la Société et disposera des pouvoirs les plus larges en vue d'approuver et de ratifier tous actes relatifs aux opérations de la Société, étant entendu qu'aucune résolution ne sera valablement prise sans l'approbation de l'Actionnaire Commandité.

**Art. 11. Date et Lieu des Assemblées.**

L'Assemblée générale ordinaire annuelle des actionnaires (ci-après désignée «l'Assemblée Annuelle») se tiendra conformément à la législation luxembourgeoise au siège social de la Société à Luxembourg, ou à tout autre endroit du

Grand-Duché de Luxembourg qui sera désigné dans l'avis de convocation, le 10 décembre de chaque année à 17.30 heures. Si ce jour n'est pas un jour ouvrable bancaire, l'Assemblée Annuelle se tiendra le premier jour ouvrable bancaire suivant. L'Assemblée Annuelle pourra avoir lieu hors du Grand-Duché de Luxembourg si, d'après l'opinion souveraine de l'Actionnaire Commandité, des circonstances exceptionnelles le requièrent. D'autres Assemblées Générales peuvent être tenues aux endroits et dates indiqués dans les avis de convocation respectifs.

**Art. 12. Conduite des Assemblées.**

Toutes les Assemblées Générales seront présidées par l'Actionnaire Commandité. Sauf dispositions légales ou statutaires contraires, les Assemblées Générales statuent à la majorité simple des actionnaires présents et votants, sans qu'il soit tenu compte du nombre de Parts détenues par les actionnaires présents ou représentés à l'assemblée. L'Actionnaire Commandité pourra déterminer toutes autres conditions que devront remplir les actionnaires afin de participer à toute Assemblée Générale. Tout actionnaire peut être représenté par un mandataire (qui n'est pas nécessairement un actionnaire) nommé par un acte écrit, avec ou sans pouvoir de substitution, et qui votera à l'Assemblée Générale pour le compte de l'actionnaire qu'il représentera.

**Art. 13. Convocations aux Assemblées.**

Les actionnaires se réuniront sur convocation de l'Actionnaire Commandité par voie d'avis contenant l'ordre du jour et envoyé par lettre recommandée à chaque actionnaire, au plus tard huit jours avant l'assemblée, à l'adresse indiquée dans le registre des actionnaires. Toutefois, il pourra être renoncé aux règles de convocations ci-dessus énoncées par tous les actionnaires présents ou représentés à une Assemblée si tous les actionnaires sont présents ou représentés à cette Assemblée.

**Art. 14. Gestion de la Société.**

La Société sera gérée par l'Actionnaire Commandité (le Gérant).

**Art. 15. Pouvoirs de l'Actionnaire Commandité.**

L'Actionnaire Commandité a les pouvoirs les plus étendus pour effectuer, au nom et pour le compte de la Société, tous actes nécessaires et utiles à l'accomplissement de l'objet et des buts de la Société ainsi que pour déterminer la politique générale de la Société et décider de la conduite de l'administration et des affaires de la Société; il aura notamment, mais non exclusivement, le pouvoir de déterminer la politique d'investissement de la Société, conclure tous types de contrats, transférer les fonds et avoirs appartenant à la Société, le tout selon les termes et conditions qu'il déterminera, et effectuer tout acte nécessaire en vue de parvenir à la réalisation et l'accomplissement de toutes entreprises et opérations concernant la Société. Tous les actes qui ne sont pas réservés par la loi et les présents statuts à l'Assemblée Générale ou au Conseil de Surveillance seront de la compétence de l'Actionnaire Commandité.

L'actionnaire commandité pourra déléguer ses compétences pour des opérations spécifiques à un ou plusieurs mandataires ad hoc.

L'actionnaire commandité déterminera les responsabilités du mandataire et sa rémunération (si tel est le cas), la durée de la période de représentation et n'importe quelles autres conditions pertinentes de ce mandat.

**Art. 16. Rémunération de l'Actionnaire Commandité.**

L'Actionnaire Commandité sera dédommagé en fonction de la valeur et de la nature des services rendus.

**Art. 17. Indemnisation de l'Actionnaire Commandité.**

(a) Dans la plus grande limite permise par la loi, la Société indemniserà l'Actionnaire Commandité et le tiendra quitte de toute perte, réclamation ou responsabilité à laquelle il pourrait être soumis au titre de tout fait ou de toute situation (de nature pénale ou civile) résultant des activités ou des affaires de la Société ou leur étant liés, sauf dans les cas où une telle perte, réclamation ou responsabilité sera principalement imputable à la négligence, à la mauvaise foi, à la fraude ou au dol de l'Actionnaire Commandité, ou à la violation intentionnelle de ses obligations par celui-ci. Si l'Actionnaire Commandité est mis en cause, en quelque qualité que ce soit, dans une action, un procès ou une enquête en relation avec tout fait ou toute situation résultant des activités ou des affaires de la Société ou leur étant liés, la Société remboursera périodiquement à l'Actionnaire Commandité les frais juridiques et autres dépenses similaires (y compris le coût de toute enquête, de tout travail préparatoire ou de défense de l'Actionnaire Commandité) engagés par celui-ci. L'Actionnaire Commandité ne pourra toutefois pas prétendre à un tel remboursement et devra restituer les sommes lui ayant été remboursées, s'il n'a pas droit à indemnisation par la Société au titre d'une action, d'un procès ou d'une enquête de cette nature, en raison d'une exclusion d'indemnisation prévue à la phrase immédiatement précédente.

(b) Nonobstant toute disposition contraire des présents Statuts, les obligations de remboursement, d'indemnisation et de contribution de la Société résultant du présent article 18:

(i) viendront en complément de toute obligation dont la Société pourrait être tenue par ailleurs;

(ii) bénéficieront dans les mêmes termes et conditions (mais seulement dans la mesure où la perte, la réclamation ou la responsabilité est liée aux activités ou aux affaires de la Société, des participations, des sociétés dans lesquelles les participations sont prises ou une société affiliée de celles-ci) (x) aux administrateurs, dirigeants, employés et affiliés de l'Actionnaire Commandité, et aux administrateurs, dirigeants et employés desdits affiliés, et (y) à la seule discrétion de l'Actionnaire Commandité, aux agents de l'Actionnaire Commandité, leurs administrateurs, dirigeants et employés;

(iii) lieront les successeurs, héritiers, ayants droit et représentants personnels de l'Actionnaire Commandité ainsi que desdites personnes;

(iv) seront réduits du montant de toute indemnité d'assurance ou de tous autres paiements par des tiers, y compris, sans que cette liste ait un caractère limitatif, par la Société, au titre d'un dommage indemnisable en application des présentes, ou, le cas échéant, feront l'objet d'un remboursement égal à ce montant.

(c) Tous montants dus à l'une des personnes énumérées au présent article 18 (b) (ii) seront payés par la Société à l'Actionnaire Commandité qui les recevra pour le compte de ces personnes.

(d) Si l'Actionnaire Commandité en décide ainsi, la Société souscrira et maintiendra en vigueur des polices d'assurance pour un montant raisonnable de prime (ou remboursera le montant de ces primes à l'Actionnaire Commandité ou à ses affiliés) au bénéfice de tout administrateur, dirigeant ou employé de l'Actionnaire Commandité ou de l'un quelconque de ses affiliés ou de tout administrateur, dirigeant ou employés desdits affiliés, (ou, à la seule discrétion de l'Actionnaire Commandité, de leurs agents, des administrateurs, dirigeants, employés et affiliés de tels agents et des administrateurs, dirigeants et employés de tels affiliés), couvrant le risque de mise en jeu de responsabilité encouru par de telles personnes du fait de leurs fonctions ou étant la conséquence de leur statut, que la loi applicable autorise ou non l'actionnaire Commandité à indemniser de telles personnes au titre de tels risques.

#### **Art. 18. Signatures.**

La Société sera engagée par la seule signature de l'Actionnaire Commandité ou par la signature individuelle ou conjointe, ainsi que l'Actionnaire Commandité le déterminera, de toutes autres personnes auxquelles l'Actionnaire Commandité aura accordé une délégation de pouvoirs.

#### **Art. 19. Conflit d'intérêts**

Aucun contrat ou autre opération entre la Société et d'autres sociétés ou firmes ne sera affecté ou invalidé par le fait que l'actionnaire commandité (Gérant) ou un ou plusieurs de ses fondés de pouvoirs ou des fondés de pouvoirs de la Société ou des membres du Conseil de Surveillance y auront un intérêt personnel ou en seront gérant, administrateur, membre, fondé de pouvoirs ou employé. L'actionnaire commandité ou le membre du Conseil de Surveillance ou le fondé de pouvoir de l'actionnaire commandité ou de la Société qui remplira en même temps des fonctions en tant que gérant, administrateur, membre, fondé de pouvoir ou employé d'une autre société ou firme avec laquelle la Société contractera ou entrera autrement en relations d'affaires, ne sera pas, pour le motif de cette appartenance à cette société ou firme, empêché de donner son avis et de voter ou d'agir quant à toutes opérations relatives à un tel contrat ou une telle opération.

#### **Art. 20. Conseil de Surveillance.**

Les opérations de la Société et sa situation financière, y compris notamment ses livres et sa comptabilité, sont sous la surveillance d'un conseil de surveillance d'au moins trois (3) membres (ci-après dénommé le «Conseil de Surveillance»). Le Conseil de Surveillance pourra être consulté par l'Actionnaire Commandité sur toutes les affaires que ce dernier pourra déterminer et pourra autoriser tous les actes de l'Actionnaire Commandité qui pourraient, en vertu de la loi et des règlements ou des présents statuts, excéder les pouvoirs de l'Actionnaire Commandité.

Le Conseil de Surveillance sera convoqué par son président.

Avis écrit (y compris par câble, télégramme, télex, télécopie ou tout autre moyen électronique de transmission) de toute réunion du Conseil de Surveillance sera donné à tous les membres du Conseil de Surveillance au moins vingt-quatre (24) heures avant la date fixée pour cette réunion, sauf circonstances d'urgence, dont la nature sera indiquée dans l'avis de convocation. Il peut être renoncé à cette convocation avec l'approbation de chaque membre par écrit (y compris par câble, télégramme, télex, télécopie ou par tout autre moyen électronique de transmission).

Il ne sera pas nécessaire d'établir des convocations distinctes pour les réunions tenues aux dates et lieux prévus à un calendrier préalablement adopté par le Conseil de Surveillance.

Tout membre peut voter à toute réunion du Conseil de Surveillance en désignant un autre membre comme mandataire par écrit (y compris câble, télégramme, télex, télécopie ou par tout autre moyen de transmission électronique). Le Conseil de Surveillance ne peut valablement délibérer ou agir que si la majorité au moins de ses membres est présente ou représentée

Les résolutions seront approuvées si elles sont prises à la majorité des voix des membres présents ou représentés à cette réunion. Une réunion peut être tenue par conférence téléphonique ou tout autre moyen de communication similaire et les procès-verbaux seront rédigés pour enregistrer les résultats des résolutions adoptées par conférence téléphonique ou tout autre moyen de communication similaire. Les résolutions pourront également être prises au moyen d'un ou de plusieurs documents écrits signés par tous les membres.

Le Conseil de Surveillance sera élu par l'Assemblée Annuelle pour une période se terminant à la date de l'Assemblée Annuelle suivante, au cours de laquelle leurs successeurs seront élus.

En outre, l'Assemblée Générale pourra élire un ou des experts comptables qui assisteront le Conseil de Surveillance dans l'exercice de ses fonctions.

#### **Art. 21. Procès-verbaux du Conseil de Surveillance.**

Les procès-verbaux de toute réunion du Conseil de Surveillance seront signés par son président ou, en son absence, par le président temporaire ayant présidé cette réunion. Les copies ou extraits de ces procès-verbaux destinés à être produits en justice ou autrement seront signés par le président ou par deux membres.

#### **Art. 22. Année sociale, Comptes.**

L'exercice social de la Société débutera le premier juillet et se terminera le trente juin de l'année suivante. Les comptes de la Société seront exprimés en euros. L'Actionnaire Commandité préparera les comptes sociaux de la Société à la fin de chaque exercice social. Les comptes sociaux seront établis conformément aux principes comptables généralement admis et aux prescriptions de la loi luxembourgeoise.

#### **Art. 23. Compte de Réserve de Prime.**

Les sommes figurant au crédit du Compte de Réserve de Prime (sous réserve de toutes déductions qui auront pu en être effectuées en raison de pertes subies par la Société) peuvent être distribuées aux actionnaires aux termes d'une résolution de l'Assemblée Générale. Lors de chaque Assemblée Annuelle, les sommes figurant au crédit du Compte de Réserve de Prime seront distribuées aux actionnaires en Proportion de leur quote-part du capital, dans la limite des liquidités disponibles dans la Société, étant entendu que l'Assemblée Générale pourra toujours, sur proposition de l'Ac-

tionnaire Commandité, décider de garder en réserve une partie de ces liquidités pour faire face aux engagements potentiels de la Société. L'Actionnaire Commandité peut convoquer à tout moment une Assemblée Générale ayant pour ordre du jour la distribution de tout ou partie des sommes figurant au crédit du Compte de Réserve de Prime.

**Art. 24. Réserves Légales et Affectation des Bénéfices.**

Il sera prélevé sur le bénéfice net annuel de la Société cinq pour cent qui seront affectés à la réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire dès que le montant de la réserve légale aura atteint un dixième du capital social sous-crit. Le solde du bénéfice annuel sera distribué sous forme de dividendes aux actionnaires, en proportion du nombre de parts qu'ils détiendront respectivement, dans un délai d'un mois suivant la date de l'Assemblée Annuelle, dans la limite du montant des liquidités disponibles dans la Société après application des dispositions de l'article 23 ci-dessus, à moins que l'Assemblée Annuelle ne décide sur proposition de l'Actionnaire Commandité d'affecter tout ou partie de tels bénéfices à la création ou au maintien de fonds de réserves ou à la constitution de provisions destinées à couvrir les engagements potentiels de la Société.

L'Assemblée Générale peut décider, sur proposition de l'Actionnaire Commandité, de payer des dividendes intérieurs. L'Actionnaire Commandité pourra décider de verser des acomptes sur dividendes.

**Art. 25. Liquidation.**

En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera effectuée par un liquidateur (si celui-ci est une personne morale) ou par un ou plusieurs liquidateurs (si ceux-ci sont des personnes physiques) élus par l'Assemblée Générale prononçant cette dissolution, sur proposition de l'Actionnaire Commandité. Cette Assemblée déterminera leurs pouvoirs et leur rémunération.

**Art. 26. Distributions en nature.**

Le boni de liquidation et les dividendes peuvent être distribués en nature, sous réserve que l'égalité entre les actionnaires soit respectée.

**Art. 27. Modification des Statuts.**

Les présents Statuts peuvent être modifiés à tout moment par l'Assemblée Générale, avec l'accord de l'Actionnaire Commandité, sous réserve que soient remplies les conditions suivantes de quorum et de majorité. Une Assemblée Générale extraordinaire ne sera valablement constituée et compétente pour délibérer sur une quelconque modification des Statuts si la moitié au moins du nombre total de parts émises n'est pas présent ou représenté à cette Assemblée. Si ce quorum n'est pas atteint à cette assemblée, une nouvelle Assemblée Générale peut être convoquée par l'Actionnaire Commandité par avis envoyé par courrier recommandé à chaque actionnaire quinze (15) jours à l'avance. L'avis de convocation reproduira l'ordre du jour et indiquera la date et le résultat de l'Assemblée précédente. La nouvelle Assemblée sera valablement constituée et compétente pour délibérer sur toutes modifications des présents statuts, quel que soit le nombre de parts présentes ou représentées à cette Assemblée. Dans les deux assemblées, les décisions devront être prises à la majorité des deux tiers des voix des actionnaires présents ou représentés.

**Art. 28. Législation applicable.**

Toutes matières qui ne sont pas réglées par les présents Statuts le seront conformément à la loi du dix août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

*Constatation*

Le notaire soussigné constate que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, ont été observées.

*Souscription et paiement*

Les parties comparantes, ayant ainsi arrêtés les statuts de la société, ont souscrit au nombre d'actions et ont libéré en espèces les montants ci-après énoncés.

Actionnaires	Capital souscrit EUR	Nombre d'actions	Libération EUR
1) CA. P. EQ. PARTNERS VI, S.à r.l., prédésignée . .	1,25	1	1.25
2) CIMINO & ASSOCIATI PRIVATE EQUITY S.p.A.	30.998,75	24.799,-	30.998,75
Total . . . . .	31.000,-	24.800,-	31.000,-

La preuve de tous ces paiements a été apportée au notaire instrumentant, qui constate que les conditions prévues à l'article 26 de la loi 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, ont été respectées.

*Dispositions transitoires*

- 1.- Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se terminera le 30 juin 2003.
- 2.- La première assemblée générale annuelle se tiendra en 2003.

*Coût, Evaluation*

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces, qui incombent à la société en raison de sa constitution, sont estimés à deux mille euros (2.000,- EUR).

*Assemblée générale extraordinaire*

Les comparants préqualifiés, représentant la totalité du capital social souscrit, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués.

Après avoir vérifié que la présente assemblée était régulièrement constituée, ils ont pris, chaque fois à l'unanimité, les résolutions suivantes:

- 1.- Les personnes suivantes sont nommées membres du Conseil de Surveillance:

1.- Monsieur Vincent Alphonse Charles Goy, administrateur de sociétés, né à Dudelange, le 16 juin 1955, demeurant à L-2320 Luxembourg, 43, boulevard de la Pétrusse,

2.- Monsieur Vincent Dogs, administrateur de sociétés, né à Dudelange, le 25 avril 1964, demeurant à L-1511 Luxembourg, 119, avenue de la Faïencerie,

3.- INTERAUDIT, S.à r.l., établie et ayant son siège social à L-1511 Luxembourg, 119, avenue de la Faïencerie, R.C. Luxembourg B 29.501.

Leur mandat viendra à expiration à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui approuvera les comptes annuels pour l'année se terminant le 30 juin 2003:

II.- Le siège social de la société est fixé à L-2320 Luxembourg, 43, boulevard de la Pétrusse.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, celle-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: M. Martin, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 14 avril 2003, vol. 17CS, fol. 40, case 3. – Reçu 310 euros.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 mai 2003.

G. Lecuit.

(023523.3/220/554) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2003.

---

**PFIZER LUXCO VENTURES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8011 Strassen, 283, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 83.983.

Le bilan au 30 novembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 19 mai 2003, réf. LSO-AE03743, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 mai 2003.

BONN & SCHMITT & STEICHEN

Signature

(023476.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2003.

---

**PFIZER LUXCO VENTURES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 3.522.119.450,-.**

Siège social: L-8011 Strassen, 283, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 83.983.

L'associé unique, par résolution du 11 avril 2003, a décidé:

1. d'approuver le rapport de gestion du conseil de gérance au 30 novembre 2002.

2. d'approuver les comptes annuels de la Société au 30 novembre 2002.

La perte de l'exercice clos au 30 novembre 2001 s'élève à USD 56,31.

L'associé unique a décidé de reporter cette perte à l'exercice suivant.

3. de ratifier la décision prise par le conseil de gérance en date du 22 novembre 2002 de transférer USD 352.211.945,- de la prime d'émission vers la réserve légale. Ce montant correspond à 10% du capital social émis de la Société.

4. Par vote spécial, l'associé unique a donné décharge aux membres du conseil de gérance, et plus particulièrement:

- Alex Schmitt: du 1<sup>er</sup> décembre 2001 au 30 novembre 2002;

- Susan Webb: du 1<sup>er</sup> décembre 2001 au 30 novembre 2002;

- David Reid: du 1<sup>er</sup> décembre 2001 au 30 novembre 2002;

- Philip Kerstein: du 1<sup>er</sup> décembre 2001 au 30 novembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour PFIZER LUXCO VENTURES, S.à r.l.*

BONN & SCHMITT & STEICHEN

Mandataire

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 19 mai 2003, réf. LSO-AE03742. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(023474.2//26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2003.

---

**SHERMAN HOLDING S.A.H., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt.

R. C. Luxembourg B 38.427.

*Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire du 12 mars 2003*

1. Renouvellement des mandats du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes

*Conseil d'Administration*

- Monsieur Armand Distave, Conseiller Economique et Fiscal, demeurant à Luxembourg.
- Monsieur Raymond Le Lourec, Conseiller Fiscal, demeurant à Luxembourg.
- Monsieur Max Galowich, Juriste, demeurant à Luxembourg.

*Commissaire aux Comptes*

LUX-AUDIT S.A., avec siège 57, avenue de la Faïencerie, L-1510 Luxembourg.

Les mandats viendront à expiration à la clôture de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra à la date prévue dans les statuts.

2. Transfert du siège social

Le siège de la société est transféré du 16, Val Ste Croix, L-1370 Luxembourg, au 4, rue Henri Schnadt, L-2530 Luxembourg.

Luxembourg, le 12 mars 2003.

Pour extrait conforme

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 8 mai 2003, réf. LSO-AE01424. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur ff. (signé):* Signature.

(023153.3/503/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2003.

**SWISS LIFE (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8009 Strassen, 25, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 22.663.

*Annexe au procès-verbal n° 57 du conseil d'administration tenu le 26 novembre 2002*

1. Composition du Conseil d'administration

Le conseil acte, à dater de ce jour, le remplacement en son sein de Monsieur Louis Durieux, par Monsieur Johan Bertrands par suite de la décision de l'assemblée générale tenue ce 26 novembre 2002.

Le conseil approuve à l'unanimité le remplacement à la présidence du conseil d'administration de Madame Paulina Casal par Monsieur Johan Bertrands.

Monsieur Bertrands reprend par conséquent la fonction de président du conseil à dater du 26 novembre 2002 tandis que Madame Casal reste administrateur.

2. Nominations

Nominations aux postes de direction suivants:

- Directeur des Opérations: Monsieur Pierre Dubru,  
demeurant 33, rue du Kiem à L-8030 Strassen
- Directeur Actuariel: Monsieur Raphaël Warland,  
demeurant 34, rue Bellevaux à B-4960 Malmedy

3. Changement de siège social

A dater du 1<sup>er</sup> mars 2003, le nouveau siège social de SWISS LIFE (LUXEMBOURG) S.A. sera sis 25, route d'Arlon à L-8009 Strassen.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 16 mai 2003, réf. LSO-AE03421. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé):* D. Hartmann.

*Procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire de la société du 26 novembre 2002 (18<sup>ème</sup>) exercice*

L'Assemblée Générale Ordinaire est tenue ce jour à Luxembourg au siège social de SWISS LIFE (LUXEMBOURG) S.A.; elle est ouverte à 14.00 heures.

Madame P. Casal, Présidente du Conseil d'Administration de SWISS LIFE (LUXEMBOURG) S.A. préside l'Assemblée Générale. Elle désigne Monsieur P. Schols en tant que scrutateur et comme secrétaire de cette Assemblée Générale avec lequel elle constitue le bureau.

Madame P. Casal est porteuse de la procuration du 25 novembre 2002 de la Société Suisse d'Assurances Générales sur la vie humaine HOLDING S.A., 40, quai Général Guisan à Zürich.

Cette procuration est soumise à la signature du bureau et est jointe à ce procès-verbal.

Elle constate également que les actionnaires de SWISS LIFE (LUXEMBOURG) S.A. sont présents;

la liste des présences est signée et est jointe au présent procès-verbal; aucune remarque n'ayant été faite par les membres présents, l'Assemblée Générale Ordinaire régulièrement convoquée conformément aux statuts de la Société est donc valablement constituée pour délibérer sur les points à l'ordre du jour, selon convocation du 21 novembre 2002.

1. Démission de Monsieur Louis Durieux et nouvelle nomination de Monsieur Johan Bertrands

L'Assemblée prend acte de la démission de Monsieur Louis Durieux et accepte la proposition de nommer Monsieur Johan Bertrands, administrateur de la Société.

L'ordre du jour étant épuisé, plus aucune question n'étant posée, la présidente lève la séance de cette Assemblée Générale à 14.15 heures.

Fait à Luxembourg, le 26 novembre 2002.

P. Schols / P. Casal

*Le Secrétaire de séance et Scrutateur / La présidente*

Enregistré à Luxembourg, le 29 avril 2003, réf. LSO-AD05786. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(023396.3/000/49) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2003.

**PASTEL CONSULTING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 41, avenue de la Gare.

R. C. Luxembourg B 55.211.

*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 4 mars 2003*

Le mandat des organes sociaux étant venu à échéance, l'assemblée a nommé:

*a) Administrateurs*

M. René Faltz, avocat-avoué, demeurant à Luxembourg

M. Tom Felgen, avocat-avoué, demeurant à Luxembourg

M. Franck Provost, directeur de société, demeurant à Luxembourg

*b) Commissaire aux comptes*

SOCIETE DE REVISION CHARLES ENSCH, établie et ayant son siège social à L-8080 Bertrange, 36, route de Longwy.

Le mandat des organes sociaux nouvellement élus expirera à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2008.

Luxembourg, le 4 mars 2003.

*Pour la société*

*Signature*

*Un mandataire*

Enregistré à Luxembourg, le 11 mars 2003, réf. LSO-AC01924. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): Signature.*

(023488.3/263/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2003.

**SES Ré S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-6815 Betzdorf, Château de Betzdorf.

R. C. Luxembourg B 56.772.

EXTRAIT

Suite à l'Assemblée Générale de la société du 31 mars 2003, M. Walter Dilewyns, demeurant à Betzdorf (Grand-Duché de Luxembourg) et M. Fabrice Frère, demeurant à Münsbach (Grand-Duché de Luxembourg) ont été élus administrateurs en remplacement de Mme Lucy Katlan et de M. Roland Frère.

Le mandat des nouveaux administrateurs prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle de 2008.

*Réviseur d'entreprises*

ERNST & YOUNG, Société Anonyme, 7, Parc d'Activités Syrdall, L-5365 Münsbach.

Pour extrait conforme, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Betzdorf, le 16 mai 2003.

*Pour la Société*

*Un mandataire*

P. McCarthy

*Administrateur*

Enregistré à Luxembourg, le 16 mai 2003, réf. LSO-AE03423. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(023507.3/000/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2003.

**SES ASTRA S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-6815 Betzdorf, Château de Betzdorf.  
R. C. Luxembourg B 22.589.

Suite à l'Assemblée Générale de la société du 15 avril 2003, le Dr. Raphael Kübler, demeurant à Bonn (Allemagne) a été élu administrateur en remplacement de M. Gerd Tenzer.

Le mandat du Dr. Raphael Kübler prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle de 2005.

*Les administrateurs représentant le personnel de la société*

Mme Miranda van den Heuvel, demeurant à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg)

M. Jan Stroetinga, demeurant à Consdorf (Grand-Duché de Luxembourg) en remplacement de M. Alfred Arbogast

Mme Edmée Lanners-Thein, demeurant à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg) en remplacement de M. Denis Hourt

Le mandat des administrateurs représentant le personnel de la société prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle de 2005.

*Commissaire du Gouvernement*

M. Pierre Goerens, Conseiller de Direction, 1<sup>ère</sup> classe, Service des Médias et de l'Audiovisuel, 5, rue Large, L-1917 Luxembourg

*Réviseur d'Entreprises*

ERNST & YOUNG, Société Anonyme, 7, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach.

Pour extrait conforme, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Betzdorf, le 2 mai 2003.

*Pour la Société*

*Un mandataire*

M. Murphy

*Senior Vice President, General Counsel*

Enregistré à Luxembourg, le 5 mai 2003, réf. LSO-AE00555. – Reçu 16 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(023513.3/000/29) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2003.

---

**LINALUX, Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 38, boulevard Joseph II.  
R. C. Luxembourg B 46.427.

Le bilan au 31 décembre 2002, ainsi que l'annexe et les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 16 mai 2003, réf. LSO-AE03230, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Signature.*

(023495.3//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2003.

---

**LISFIELD HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1611 Luxembourg, 41, avenue de la Gare.  
R. C. Luxembourg B 71.165.

*Extrait de résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 3 avril 2003*

- M. Franck Provost, directeur, demeurant à Luxembourg a été nommé administrateur en remplacement de Mme Carine Bittler. M<sup>e</sup> Thomas Felgen, avocat, demeurant à Luxembourg a été nommé administrateur en remplacement de M. Yves Schmit. Leurs mandats prendront fin lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2005.

- La SOCIETE DE REVISION CHARLES ENSCH S.A., ayant son siège 36, route de Longwy, L-8080 Bertrange, a été nommée commissaire aux comptes en remplacement de la COMPAGNIE DE SERVICES FIDUCIAIRES S.A. Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2005.

Luxembourg, le 3 avril 2003.

*Pour la société*

*Signature*

*Un mandataire*

Enregistré à Luxembourg, le 3 avril 2003, réf. LSO-AD00888. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): Signature.*

(023490.3/263/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2003.

---

**HUDSON S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1611 Luxembourg, 41, avenue de la Gare.  
R. C. Luxembourg B 36.745.

—  
*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 25 mars 2003*

- L'assemblée renouvelle le mandat de Maître Thomas Felgen, Maître René Faltz et Monsieur Franck Provost au poste d'administrateur de la société.

Leur mandat prendra fin lors de l'assemblée générale qui se tiendra en 2009.

- L'assemblée décide de nommer la SOCIETE DE REVISION CHARLES ENSCH S.A., ayant son siège social à L-8080 Bertrange, 36, route de Longwy au poste de commissaire aux comptes. Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale qui se tiendra en 2009.

Luxembourg, le 25 mars 2003.

*Pour la société*

Signature

*Un mandataire*

Enregistré à Luxembourg, le 26 mars 2003, réf. LSO-AC04678. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): Signature.*

(023496.3/263/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2003.

---

**GRAPHICOM INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.  
R. C. Luxembourg B 57.433.

—  
*Extrait des résolutions du Conseil d'Administration du 28 décembre 2001*

*Première résolution*

NATIONWIDE MANAGEMENT (SAMOA) S.A., ayant son siège social Level 2, Lotemau Centre, Vaea Street, Apia, Samoa a été nommée Administrateur-Délégué avec effet immédiat jusqu'à l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'année 2003.

Luxembourg, le 28 décembre 2001.

*Pour GRAPHICOM INTERNATIONAL S.A.*

NATIONWIDE MANAGEMENT (SAMOA) S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 17 avril 2003, réf. LSO-AD03954. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(023497.3/000/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2003.

---

**HB ASSET MANAGEMENT SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-2330 Luxembourg, 146, boulevard de la Pétrusse.  
R. C. Luxembourg B 85.803.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 20 mai 2003, réf. LSO-AE03957, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 mai 2003.

*Signature.*

(023503.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2003.

---

**BANQUE POPULAIRE DU LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 47, boulevard Royal.  
R. C. Luxembourg B 32.160.

—  
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires tenue à Luxembourg en date du 18 avril 2003 que:

1. Les comptes annuels de l'exercice clos au 31 décembre 2002 sont approuvés;
2. Les comptes et le bilan de l'exercice font ressortir une perte de EUR 4.264.569,-. Le résultat net, à savoir, résultat 2002 majoré du report 2001 atteint EUR - 3.994.613,-.

Il est décidé de:

- reporter la perte de EUR 3.994.613,-

- conserver la «réserve Impôt sur la fortune imputé» de EUR 3.609.434,-.

3. L'Assemblée Générale a décidé:

- De nommer aux fonctions d'Administrateur avec mandat échéant lors de l'assemblée générale ordinaire de 2009: Monsieur Jacques Hausler,

Monsieur Jean-Louis d'Anglade

- de présenter ses remerciements à Monsieur Jean-Claude Halb, Administrateur depuis avril 1995 dont le mandat arrive à échéance, pour l'activité déployée au service de la B P LUXEMBOURG.

4. L'Assemblée Générale a décidé:

De donner aux Administrateurs quitus entier et sans réserve de leur gestion pour l'exercice clôturé le 31 décembre 2002.

*Pour la Société*

*Signature*

*Un Mandataire*

(023504.3/000/27) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2003.

---

**EVERGLADES PROPERTIES S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2340 Luxembourg, 26, rue Philippe II.

R. C. Luxembourg B 58.778.

—  
*Extrait des résolutions du Conseil d'Administration du 28 décembre 2001*

*Première résolution*

NATIONWIDE MANAGEMENT (SAMOA) S.A. ayant son siège social Level 2, Lotemau Centre, Vaea Street, Apia, Samoa a été nommée Administrateur-Délégué avec effet immédiat jusqu'à l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'année 2003.

Luxembourg, le 28 décembre 2001.

*Pour EVERGLADES PROPERTIES S.A.*

*NATIONWIDE MANAGEMENT (SAMOA) S.A.*

*Signature*

Enregistré à Luxembourg, le 17 avril 2003, réf. LSO-AD03953. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(023499.3/000/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2003.

---

**HOLDING DE PARTICIPATIONS DANS DES SOCIETES PORTUAIRES, Société Anonyme.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R. C. Luxembourg B 70.061.

—  
Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 12 mai 2003, réf. LSO-AE02039, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 mai 2003.

*HOLDING DE PARTICIPATIONS DANS DES SOCIETES PORTUAIRES*

*A. de Bernardi / R. Scheifer-Gillen*

*Administrateurs*

(023126.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2003.

---

**OCAMUT S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 11, rue Beaumont.

R. C. Luxembourg B 48.899.

—  
*Extrait des résolutions prises lors de la réunion du Conseil d'Administration tenue le 13 mai 2003*

- Le siège social de la société est transféré du 33, rue Albert 1<sup>er</sup>, L-1117 Luxembourg, au 11, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg.

Luxembourg, le 13 mai 2003.

*Pour extrait sincère et conforme*

*OCAMUT S.A.*

*M.-F. Ries-Bonani / A. de Bernardi*

*Administrateurs*

Enregistré à Luxembourg, le 14 mai 2003, réf. LSO-AE02739. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(023127.3/545/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2003.

---

**EUROCLINICS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.  
R. C. Luxembourg B 73.084.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire de la société qui s'est tenue à Luxembourg en date du 16 mai 2003 à 11.00 heures*

L'assemblée accepte le transfert du siège social du 2, rue des Dahlias, L-1411 Luxembourg, au 25A, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

L'assemblée accepte la démission de M<sup>e</sup> Marie-Béatrice Wingerter de Santeul du poste d'administrateur, et la nomination de la société FIDUGROUP HOLDING à ce même poste.

Les résolutions ayant été adoptées à l'unanimité, la totalité du capital étant représentée.  
Luxembourg, le 16 mai 2003.

*Pour la société*

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 19 mai 2003, réf. LSO-AE03862. – Reçu 14 euros.

(023423.3/000/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2003.

**DECOSTYLE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8832 Rombach-Martelange, 18, route de Bigonville.  
R. C. Diekirch B 5.352.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 9 mai 2003, réf. LSO-AE01729, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le 13 mai 2003.

Signature.

(901098.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 19 mai 2003.

**THE NEW CENTURY ADVISORY S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.  
R. C. Luxembourg B 81.234.

*Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue à Luxembourg le 25 avril 2003*

- L'Assemblée Générale Ordinaire décide d'affecter le résultat de l'exercice, soit EUR 942.137,15 de la manière suivante:

Distribution d'un dividende de EUR 940,- par action soit: . 940.000,00 EUR  
Report à nouveau: . . . . . 2.137,15 EUR

- L'Assemblée décide:

\* le renouvellement pour une nouvelle période d'un an prenant fin avec l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2004, du mandat des Administrateurs suivants:

- Monsieur Geoffroy Linard de Guertechin
- Monsieur Guy Verhoustraeten
- Monsieur Serge Muller
- Monsieur Jean Heckmus

\* la réélection du Commissaire aux Comptes DELOITTE & TOUCHE, pour une nouvelle période d'un an prenant fin avec l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2004.

A l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire, le Conseil d'Administration est composé de:

- Monsieur Geoffroy Linard de Guertechin, Directeur, BANQUE PRIVEE EDMOND DE ROTHSCHILD EUROPE.
- Monsieur Guy Verhoustraeten, Directeur, BANQUE PRIVEE EDMOND DE ROTHSCHILD EUROPE.
- Monsieur Serge Muller, Directeur, BANQUE PRIVEE EDMOND DE ROTHSCHILD EUROPE.
- Monsieur Jean Heckmus, Directeur-Adjoint, BANQUE PRIVEE EDMOND DE ROTHSCHILD EUROPE.

Le réviseur d'Entreprises est:

DELOITTE & TOUCHE ayant son siège social au 3, route d'Arlon, L-8009 Strassen.

Luxembourg, le 9 mai 2003.

BANQUE PRIVEE EDMOND DE ROTHSCHILD EUROPE, Société Anonyme

F. Waltzing / C. Bouillon

*Mandataire Commercial / Fondé de Pouvoir*

Enregistré à Luxembourg, le 19 mai 2003, réf. LSO-AE03471. – Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(023281.3/1183/33) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2003.

**EPTALUX S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.  
R. C. Luxembourg B 49.354.

—  
*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire des actionnaires  
tenue au siège social à Luxembourg, le 17 avril 2003*

Monsieur Nocivelli Alessandro, Monsieur de Bernardi Angelo, Monsieur Baudo Federico, Monsieur Nocivelli Gianluigi et Monsieur Nocivelli Marco sont renommés administrateurs pour une nouvelle période de trois ans. Monsieur Schaus Adrien est renommé commissaire aux comptes pour la même période. Leurs mandats viendront à échéance lors de l'assemblée générale statutaire de l'an 2006.

Pour extrait sincère et conforme  
Pour EPTALUX S.A.  
FIDUCIAIRE MANACO S.A.  
A. de Bernardi / M.-F. Ries-Bonani  
Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 14 mai 2003, réf. LSO-AE02739. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(023131.3/545/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2003.

---

**SANDERLUX S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1730 Luxembourg, 29, rue de l'Hippodrome.  
R. C. Luxembourg B 61.718.

—  
Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 15 mai 2003, réf. LSO-AE03111, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 19 mai 2003.

SANDERLUX S.A.  
A. de Bernardi / J.-M. Heitz  
Administrateurs

(023214.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2003.

---

**SILVER LINING FINANCE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2340 Luxembourg, 26, rue Philippe II.  
R. C. Luxembourg B 66.941.

## EXTRAIT

Par décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 15 mai 2003, il a été noté ce qui suit:

- Le siège de la société SILVER LINING FINANCE S.A. est fixé avec effet immédiat au 26, rue Philippe II, 2<sup>ème</sup> étage, L-2340 Luxembourg.

Luxembourg, le 15 mai 2003.

Pour SILVER LINING FINANCE S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 16 mai 2003, réf. LSO-AE03434. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(023161.3/000/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2003.

---

**THE 21ST CENTURY ADVISORY S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.  
R. C. Luxembourg B 80.519.

—  
*Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue à Luxembourg le 25 avril 2003*

- L'Assemblée Générale Ordinaire décide d'affecter le résultat de l'exercice, soit EUR 976.183,10 de la manière suivante:

Distribution d'un dividende de EUR 970,- par action soit:	970.000,00 EUR
Report à nouveau: .....	6.183,10 EUR

L'Assemblée décide:

\* le renouvellement pour une nouvelle période d'un an prenant fin avec l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2004, du mandat des Administrateurs suivants:

- Monsieur Geoffroy Linard de Guertechin
- Monsieur Guy Verhoustraeten

- Monsieur Serge Muller
- Monsieur Jean Heckmus

\* la réélection du Commissaire aux Comptes DELOITTE & TOUCHE, pour une nouvelle période d'un an prenant fin avec l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2004.

A l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire, le Conseil d'Administration est composé de:

- Monsieur Geoffroy Linard de Guertechin, Directeur, BANQUE PRIVEE EDMOND DE ROTHSCHILD EUROPE.
- Monsieur Guy Verhoustraeten, Directeur, BANQUE PRIVEE EDMOND DE ROTHSCHILD EUROPE.
- Monsieur Serge Muller, Directeur, BANQUE PRIVEE EDMOND DE ROTHSCHILD EUROPE.
- Monsieur Jean Heckmus, Directeur-Adjoint, BANQUE PRIVEE EDMOND DE ROTHSCHILD EUROPE.

Le réviseur d'entreprises est:

DELOITTE & TOUCHE ayant son siège social au 3, route d'Arlon, L-8009 Strassen.

Luxembourg, le 15 mai 2003.

BANQUE PRIVEE EDMOND DE ROTHSCHILD EUROPE, Société Anonyme

F. Waltzing / C. Bouillon

Mandataire Commercial / Fondé de Pouvoir

Enregistré à Luxembourg, le 19 mai 2003, réf. LSO-AE03473. – Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(023321.3/1183/33) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2003.

---

**PEAR, S.à r.l., Société à responsabilité limitée,  
(anc. TAMINCO, S.à r.l.).**

**Capital: EUR 12,500.-.**

Registered office: L-2163 Luxembourg, 20, avenue Monterey.  
R. C. Luxembourg B 89.204.

In the year two thousand and three on the twenty-five of April.  
Before Us, Maître Jacques Delvaux, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

LUX METHYLAMINES, S.à.r.l., a company with a registered office in L-2163 Luxembourg, 20 Avenue Monterey, (the «Sole Shareholder»),

represented by Mr Daniel Boone, attorney, residing in L-2016, Luxembourg, B.P. 603, 20 Avenue Monterey by virtue of a proxy given on April 24, 2003,

The said proxy, after having been signed ne varietur by the appearing parties and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary to enact the following:

- that it is the sole actual shareholder of TAMINCO, S.à.r.l. (the «Company»), a private limited liability company, incorporated by deed of notary Jacques Delvaux on the 24th September 2002, published in the Mémorial Recueil des Sociétés et Associations 2002, page 77.024, having its registered office in Luxembourg, 20, Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, registered with the Luxembourg Company Registry under number B. 89.203.

- that the Sole Shareholder have taken the following resolutions:

*First resolution*

The Sole Shareholder decides to change the denomination of the Company into PEAR, S.à.r.l.

*Second resolution*

As a consequence of the preceding resolution, the Sole Shareholder decides to amend article 4 of the articles of association, which will henceforth have the following wording:

«**Art. 4.** The Company will have the denomination PEAR, S.à r.l.

*Third resolution*

The Sole Shareholder decides to grant discharge Mr Pol Vanderhaeghen for his mandate of managers of the Company until this date.

*Fourth resolution*

The meeting of shareholders decides to accept the resignation of Mr Pol Vanderhaeghen, pursuant to his letter dated March 20, 2003 as managers of the Company.

*Costs*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately EUR 730.-.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French translation, and in case of discrepancies between the English text and the French translation, the English version will be binding.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the person appearing, she signed together with the notary the present original deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille trois, le vingt cinq avril.

Par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg.

A Comparu:

LUX METHYLAMINES, S.à.r.l., dont le siège social est sis à L-2163 Luxembourg, 20 Avenue Monterey, (l'«Actionnaire unique»)

Ici représentée par Monsieur Daniel Boone, avocat, demeurant à L-2016, B.P. 603, Luxembourg, 20 Avenue Monterey en vertu d'une procuration datée du 24 avril 2003,

laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, annexé aux présent acte afin être enregistrée avec lui.

La partie comparante, représentée comme stipulé ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- Qu'elle est le seul actionnaire de la société TAMINCO S.à r.l. (la «Société»), société à responsabilité limitée, constituée suivant un acte passé devant le notaire Jacques Delvaux en date du 24 septembre 2002, publié au Mémorial C 2002, page 77.024, dont le siège social est sis 20, avenue Monterey, à L-2163 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce de Luxembourg sous le numéro B 89.203.

- Que l'Actionnaire unique a pris les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'Actionnaire unique décide de changer la dénomination de la Société en PEAR, S.à.r.l.

*Deuxième résolution*

En conséquence de la résolution précédente, l'Actionnaire unique décide de modifier l'article 4 des statuts, lequel sera dorénavant libellé comme suit:

«**Art. 4.** La Société aura la dénomination sociale PEAR, S.à r.l.

*Troisième résolution*

L'Actionnaire unique décide de donner décharge à Monsieur Pol Vanderhaeghen pour son mandat de gérant de la Société et ce, jusqu'à ce jour.

*Quatrième résolution*

L'Actionnaire unique décide d'accepter la démission de Monsieur Pol Vanderhaeghen en sa qualité de gérant de la Société et, résultant de sa lettre du 20 mars 2003.

*Coûts*

Les parties évaluent les dépenses, frais, rémunérations et charges, de quelque nature qu'ils soient, incombant à la société à raison du présent acte, sont estimés à EUR 730,-.

Dont acte notarié, dressé et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes

Le notaire instrumentant, qui affirme maîtriser la langue anglaise, déclare qu'à la demande de la partie comparante, le présent acte est libellé en anglais, suivi d'une traduction française, et qu'en cas de divergence entre le texte anglais et la traduction française, le texte anglais fera foi.

Lecture faite à la personne comparante, celle-ci a signé l'original du présent acte avec le notaire.

Signé: D. Boone, J. Delvaux

Enregistré à Luxembourg, le 30 avril 2003, vol. 17CS, fol. 56, case 2. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée, sur papier libre, à la demande de la société prénommée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 mai 2003.

J. Delvaux.

(023850.3/208/86) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mai 2003.

**PEAR, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital: EUR 12.500,-.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 20, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 89.204.

Statuts coordonnés suite à une Assemblée Générale Extraordinaire en date du 25 avril 2003, actée sous le n°256 par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mai 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

J. Delvaux.

(023851.3/208/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mai 2003.

**TOPKAPI S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1142 Luxembourg, 7, rue Pierre d'Aspelt.  
R. C. Luxembourg B 51.559.

Le bilan au 30 juin 2001, enregistré à Luxembourg, réf. LSO-AE03059, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures

Administrateurs

(023346.3//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2003.

---

**TOPKAPI S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1142 Luxembourg, 7, rue Pierre d'Aspelt.  
R. C. Luxembourg B 51.559.

Le bilan au 30 juin 2002, enregistré à Luxembourg, réf. LSO-AE03056, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures

Administrateurs

(023348.3//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2003.

---

**INFO SYSTEMS HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1521 Luxembourg, 144, rue Adolf Fischer.  
R. C. Luxembourg B 43.798.

*Décision prise par le conseil d'administration en date du 30 mai 2003*

Le siège social est transféré au 144, rue Adolf Fischer, L-1521 Luxembourg, et ceci à partir du 1<sup>er</sup> juin 2003.

*Pour la société*

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 21 mai 2003, réf. LSO-AE04502. – Reçu 89 euros.

*Le Releveur (signé): D. Hartmann.*

(023728.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mai 2003.

---

**NEUMARKT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1325 Luxembourg, 15, rue de la Chapelle.  
R. C. Luxembourg B 69.559.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 13 mai 2003, réf. LSO-AE02371, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mai 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 mai 2003.

Signature.

(023633.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mai 2003.

---